

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

États financiers consolidés

31 mars 2016



KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.
Frederick Square
77 rue Westmorland
Fredericton N.-B. E3B 6Z3
Téléphone 506-452-8000
Télécopieur 506-450-0072
Internet www.kpmg.ca

1 Factory Lane
Place Marven
Case postale 827
Moncton N.-B. E1C 8N6
Téléphone 506-856-4400
Télécopieur 506-856-4499

Harbour Building
133 Prince William Street
C. P. 2388, succ. Main
Saint John N.-B. E2L 3V6
Téléphone 506-634-1000
Télécopieur 506-633-8828

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

L'honorable Jocelyne Roy-Vienneau
Lieutenant-gouverneure du Nouveau-Brunswick
Fredericton, Nouveau-Brunswick

Votre Honneur,

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 mars 2016, au 31 mars 2015 et au 1^{er} avril 2014, les états consolidés du résultat net, du résultat global, des capitaux propres et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 mars 2016 et le 31 mars 2015, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick au 31 mars 2016, au 31 mars 2015 et au 1^{er} avril 2014, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les exercices clos le 31 mars 2016 et le 31 mars 2015, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

KPMG s.r.l. / SENCRL.

Comptables professionnels agréés

Le 14 juin 2016

Fredericton, Canada

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé de la situation financière
(en millions)

Aux 31 mars	Note	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Actifs				
Actifs courants				
Trésorerie		2 \$	3 \$	3 \$
Débiteurs	5	235	269	305
Matériel, fournitures et combustible	6	204	148	178
Charges payées d'avance		11	10	8
Partie courante de la créance à long terme	10	1	1	1
Actifs dérivés	26	16	67	132
Total des actifs courants		469	498	627
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles	7	4 237	4 382	4 194
Immobilisations incorporelles	8	33	33	36
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	9	673	720	611
Créance à long terme	10	16	16	16
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	11	464	471	404
Actifs dérivés	26	1	6	25
Autres actifs		2	2	2
Total des actifs non courants		5 426	5 630	5 288
Total des actifs		5 895	6 128	5 915
Soldes réglementaires	12	1 021	1 034	1 051
Total des actifs et des soldes réglementaires		6 916 \$	7 162 \$	6 966 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé de la situation financière
(en millions)

Aux 31 mars	Note	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Passifs et capitaux propres				
Passifs courants				
Dette à court terme	13	855 \$	784 \$	858 \$
Créditeurs et charges à payer		255	262	241
Intérêts courus		41	47	45
Partie courante de la dette à long terme	14	400	580	—
Passifs dérivés	26	95	73	13
Total des passifs courants		1 646	1 746	1 157
Passifs non courants				
Dette à long terme	14	4 124	4 025	4 567
Passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	16	739	866	688
Avantages postérieurs à l'emploi	17	137	153	140
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	18	21	16	13
Passifs dérivés	26	42	20	1
Total des passifs non courants		5 063	5 080	5 409
Total des passifs		6 709	6 826	6 566
Capitaux propres				
Cumul des autres éléments du résultat global		(213)	(72)	92
Résultats non distribués		420	408	308
Total des capitaux propres		207	336	400
Total des passifs et des capitaux propres		6 916 \$	7 162 \$	6 966 \$

Au nom de la Société d'énergie du Nouveau-Brunswick,


Président du conseil


Président et chef de la direction

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé du résultat net
(en millions)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2016	2015
Produits			
Ventes d'électricité			
À l'intérieur de la province		1 336 \$	1 374 \$
À l'extérieur de la province		370	346
Autres produits	19	85	71
		1 791	1 791
Charges			
Combustible et achats d'électricité		830	825
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	20	449	419
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	21	226	230
Impôt et taxes	22	41	37
		1 546	1 511
		245	280
Bénéfice d'exploitation			
Charges financières	23	286	327
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement		(67)	(123)
Évaluation à la valeur de marché des placements détenus à des fins de transaction		1	(41)
Bénéfice net avant les variations des soldes réglementaires		25	117
Variation nette des soldes réglementaires	12	(13)	(17)
Bénéfice net		12 \$	100 \$

État consolidé du résultat global
(en millions)

Pour les exercices clos les 31 mars	2016	2015
Bénéfice net	12 \$	100 \$
Autres éléments du résultat global		
Éléments susceptibles d'être reclassés postérieurement dans le résultat		
Perte nette latente sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	(252)	(123)
Amortissement du règlement des contrats de swap de taux d'intérêt	2	2
(Perte nette) profit net latent(e) sur l'évaluation à la valeur de marché des fonds au titre du secteur nucléaire	(15)	45
Reclassement dans le résultat du règlement de la couverture de taux d'intérêt	(8)	–
Reclassement dans le résultat du bénéfice tiré des fonds au titre du secteur nucléaire	(30)	(46)
Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie	153	(25)
	(150)	(147)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat		
Gain actuariel net (perte actuarielle nette) sur les avantages postérieurs à l'emploi	9	(17)
Autres éléments du résultat global	(141)	(164)
Résultat global total	(129) \$	(64) \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé des capitaux propres
(en millions)

	Cumul des autres éléments du résultat global						
	Couvertures de flux de trésorerie	Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt	(Pertes actuarielles) gains actuariels au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Fonds de placement au titre du secteur nucléaire	Total du cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total des capitaux propres
Solde au 1 ^{er} avril 2014	134 \$	(44) \$	(55) \$	57 \$	92 \$	308 \$	400 \$
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	-	100	100
Autres éléments du résultat global	(148)	2	(17)	(1)	(164)	-	(164)
Solde au 31 mars 2015	(14) \$	(42) \$	(72) \$	56 \$	(72) \$	408 \$	336 \$
Solde au 1 ^{er} avril 2015	(14) \$	(42) \$	(72) \$	56 \$	(72) \$	408 \$	336 \$
Bénéfice net de l'exercice	-	-	-	-	-	12	12
Autres éléments du résultat global	(99)	(6)	9	(45)	(141)	-	(141)
Solde au 31 mars 2016	(113) \$	(48) \$	(63) \$	11 \$	(213) \$	420 \$	207 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
État consolidé des flux de trésorerie
(en millions)

Pour les exercices clos les 31 mars	Note	2016	2015
Activités d'exploitation			
Bénéfice net		12 \$	100 \$
Charges financières	23	286	327
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	21	226	230
Montants comptabilisés à titre de charges ou de produits dans les activités d'exploitation ne nécessitant pas un paiement en trésorerie	24	(47)	(119)
		477	538
Variation nette du solde des éléments hors trésorerie du fonds de roulement	25	(33)	88
Intérêts payés		(248)	(250)
Avantages postérieurs à l'emploi		(16)	(14)
Apport des clients		3	3
Entrées de trésorerie liées aux activités d'exploitation		183	365
Activités d'investissement			
Dépenses liées aux immobilisations corporelles, déduction faite du produit tiré de la sortie de biens		(231)	(264)
Retraits (dépôts) dans le fonds de placement au titre du secteur nucléaire		40	(7)
Dépenses d'investissement en trésorerie liées au démantèlement		(13)	(11)
Sorties de trésorerie liées aux activités d'investissement		(204)	(282)
Activités de financement			
Produit tiré de la dette à long terme		494	–
Augmentation (diminution) de la dette à court terme		71	(74)
Versements dans le fonds d'amortissement	11	(45)	(46)
Remboursements depuis le fonds d'amortissement	11	80	37
Remboursements d'emprunt	14	(580)	–
Entrées (sorties) de trésorerie liées aux activités de financement		20	(83)
(Sorties) entrées nettes de trésorerie		(1)	–
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice		3	3
Trésorerie à la clôture de l'exercice		2 \$	3 \$

Les notes afférentes aux états financiers ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

La Société d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Énergie NB ») est une société d'État de propriété provinciale qui a été constituée dans la province du Nouveau-Brunswick en 1920. Énergie NB génère, achète, transmet, distribue et vend de l'électricité et exerce ses activités aux termes du mandat stipulé dans la *Loi sur l'électricité* du Nouveau-Brunswick et selon les pouvoirs qu'elle lui confère. Énergie NB détient une filiale en propriété exclusive connue sous le nom de Corporation de commercialisation d'énergie du Nouveau-Brunswick (« Commercialisation d'énergie NB »). Commercialisation d'énergie NB, qui est également une société d'État provinciale, exerce des activités de commercialisation de l'énergie sur des marchés à l'extérieur du Nouveau-Brunswick. Elle a le mandat d'acheter de l'électricité afin d'approvisionner en charge le Nouveau-Brunswick et l'extérieur du Nouveau-Brunswick et de commercialiser dans d'autres territoires l'énergie excédentaire produite. Les résultats financiers de Commercialisation d'énergie NB sont compris dans les états financiers consolidés d'Énergie NB.

Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB ont leur siège social à Fredericton, au Nouveau-Brunswick.

Énergie NB et Commercialisation d'énergie NB ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat des paliers fédéral et provincial.

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT

Les états financiers consolidés audités annuels d'Énergie NB ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board. Il s'agit des premiers états financiers d'Énergie NB établis conformément aux IFRS, et la norme IFRS 1, *Première application des Normes internationales d'information financière*, a été appliquée. Les notes 30 et 31 expliquent dans quelle mesure le passage aux IFRS a eu une incidence sur la présentation de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie d'Énergie NB. Les présents états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les instruments dérivés (note 26) et les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié (note 9). La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien et les montants présentés dans ces états financiers consolidés sont en millions de dollars canadiens. La publication des présents états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 14 juin 2016.

a. Hypothèses et incertitude relative aux estimations

L'établissement d'états financiers exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur :

- l'application des méthodes comptables;
- la valeur comptable des actifs et des passifs à la date des états financiers;
- la valeur comptable des produits et des charges au cours de la période de présentation de l'information financière;
- la présentation des actifs et des passifs éventuels.

Les résultats réels pourraient différer des estimations faites.

Les estimations et les hypothèses sont passées en revue régulièrement. Toute révision de ces estimations ou de ces hypothèses est constatée dans la période au cours de laquelle la révision a été faite ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

b. Estimations

Le tableau suivant présente les notes qui font référence aux principales estimations.

Note	Estimation
3.b.	Comptabilisation, évaluation et recouvrement des soldes réglementaires
3.d.	Estimation de la durée d'utilité des immobilisations corporelles
3.g.	Comptabilisation et évaluation des passifs au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié
3.h.	Principales hypothèses actuarielles sur l'évaluation des obligations au titre des régimes à prestations définies
3.i.	Comptabilisation et évaluation des provisions et des éventualités
3.j.	Évaluation des produits non facturés
3.n.	Évaluation à la juste valeur des instruments financiers

c. Jugements

Le tableau suivant présente les notes qui fournissent des informations sur les jugements formulés lors de l'application des méthodes comptables produisant le plus important effet sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés.

Note	Jugement
3.l.	Déterminer la monnaie fonctionnelle de la filiale
3.m.	Contrats de location : déterminer si un accord contient un contrat de location et classement des contrats de location

d. Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées

Le tableau suivant présente les nouvelles normes ainsi que les normes et interprétations modifiées qui ne s'appliquaient pas encore au 31 mars 2016 et qui n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des états financiers consolidés du 31 mars 2016.

Norme	Date d'entrée en vigueur
IFRS 9, <i>Instruments financiers</i>	1 ^{er} janvier 2017
IFRS 15, <i>Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients</i>	1 ^{er} janvier 2018
IFRS 16, <i>Contrats de location</i>	1 ^{er} avril 2019

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

2. BASE D'ÉTABLISSEMENT (suite)

d. Nouvelles normes et interprétations n'ayant pas encore été adoptées (suite)

L'IFRS 9 remplace les directives existantes figurant à l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*. L'IFRS 9 comprend des directives révisées sur le classement et l'évaluation des instruments financiers, un nouveau modèle de pertes sur créances pour le calcul de la perte de valeur des actifs financiers et de nouvelles exigences de nature générale en matière de comptabilité de couverture. Énergie NB étudie actuellement l'incidence éventuelle qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

L'IFRS 15 établit un cadre exhaustif pour déterminer si des produits doivent être comptabilisés, et si tel est le cas, de quel montant et à quel moment. Énergie NB étudie actuellement l'incidence éventuelle qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

L'IFRS 16 instaure un modèle unique de comptabilisation par le preneur et oblige ce dernier à comptabiliser les actifs et les passifs liés à tous les contrats de location d'une durée de plus de 12 mois, à moins que la valeur de l'actif sous-jacent ne soit faible. Le preneur est tenu de comptabiliser un actif lié au droit d'utilisation de l'actif sous-jacent et un passif lié au contrat de location qui représente son obligation d'effectuer des paiements locatifs. Énergie NB étudie actuellement l'incidence éventuelle qu'aura cette norme sur ses états financiers consolidés.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

La présente note présente les méthodes comptables employées pour l'établissement des présents états financiers consolidés. Elle est composée des sections suivantes.

Note	Titre
3.a.	Méthode de consolidation
3.b.	Réglementation des tarifs
3.c.	Stocks de matériel, de fournitures et de combustible
3.d.	Immobilisations corporelles
3.e.	Immobilisations incorporelles
3.f.	Dettes à long terme
3.g.	Passifs au titre du démantèlement
3.h.	Avantages postérieurs à l'emploi
3.i.	Provisions
3.j.	Produits
3.k.	Subventions publiques
3.l.	Opérations de change
3.m.	Contrats de location
3.n.	Instruments financiers
3.o.	Dérivés

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

a. *Méthode de consolidation*

Les états financiers consolidés d'Énergie NB comprennent les comptes de la société et ceux de sa filiale en propriété exclusive. Toutes les opérations et tous les soldes intersociétés ont été éliminés à la consolidation.

Les placements d'Énergie NB dans des fonds au titre du secteur nucléaire et dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié comprennent un placement dans un fonds commun dont Énergie NB est le principal bénéficiaire. Par conséquent, Énergie NB a consolidé les placements sous-jacents de ce fonds.

b. *Réglementation des tarifs*

IFRS 14, *Comptes de report réglementaires* (l'« IFRS 14 »), permet à une entité de continuer à comptabiliser les soldes réglementaires conformément à son référentiel comptable antérieur lorsqu'elle adopte les IFRS. Les nouveaux adoptants des IFRS peuvent l'appliquer et elle s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2016; l'adoption anticipée étant autorisée. Énergie NB a appliqué par anticipation l'IFRS 14 à son premier jeu d'états financiers établis selon les IFRS au 31 mars 2016.

Les soldes réglementaires peuvent être comptabilisés aux fins d'établissement de tarifs et de présentation de l'information financière si la Commission de l'énergie et des services publics (« CESP ») du Nouveau-Brunswick approuve le traitement réglementaire ou si la direction est d'avis que le traitement réglementaire est probable. Les soldes débiteurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP. Les soldes créditeurs réglementaires représentent la part excédentaire des charges engagées par Énergie NB par rapport aux sommes facturées aux clients selon les tarifs approuvés par la CESP.

Les soldes débiteurs réglementaires sont comptabilisés s'il est probable que les factures subséquentes d'une somme qui soit au moins égale aux coûts différés seront émises par suite de l'ajout de ce coût dans les coûts admissibles aux fins d'établissement des tarifs. Les soldes débiteurs réglementaires sont évalués annuellement afin d'en apprécier la recouvrabilité et si la direction juge que la recouvrabilité d'un actif n'est plus probable, le coût différé est imputé aux résultats de la période.

Les éléments suivants découlent des traitements comptables, lesquels diffèrent de ceux préconisés par les IFRS, applicables aux entités qui n'exercent pas leurs activités dans un contexte de réglementation des tarifs et aux entités qui exercent leurs activités dans un contexte de réglementation des tarifs qui n'ont pas adopté l'IFRS 14.

- Provision pour les fonds utilisés pendant la construction.
- Remise à neuf de la centrale de Point Lepreau.
- Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.

Les soldes réglementaires qui ne satisfont pas à la définition d'un actif ou d'un passif donnée par toute autre norme sont présentés de manière distincte dans l'état consolidé de la situation financière en tant que soldes réglementaires et dans l'état consolidé du résultat net en tant que variations nettes des soldes réglementaires.

L'évaluation des soldes réglementaires doit tenir compte de certaines estimations et hypothèses, y compris les hypothèses formulées relativement à l'interprétation des décisions de la CESP.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

c. *Stocks de matériel, de fournitures et de combustible*

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. Les stocks de matériel, les fournitures, les crédits d'énergie renouvelable et les combustibles autres que le combustible nucléaire, sont évalués au coût moyen. Les stocks de combustible nucléaire sont évalués au coût selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût des stocks comprend les coûts directement attribuables au transport des stocks à l'endroit désiré et à leur mise en état de fonctionnement.

d. *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou coût présumé (moins le cumul de l'amortissement au 1^{er} avril 2014). Lorsque des composantes importantes des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts des immobilisations corporelles.

Coût des entrées

Le coût des entrées d'immobilisations corporelles comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Le coût des actifs produits par l'entité pour elle-même comprend les dépenses directement attribuables à la construction de l'actif, notamment :

- les services de sous-traitance;
- la main-d'œuvre directe et le matériel;
- les coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés;
- les coûts estimés liés au démantèlement;
- les coûts estimés liés à l'évacuation du combustible nucléaire irradié;
- les frais généraux du siège social directement attribuables à l'actif produit par l'entité pour elle-même;
- les autres frais directement attribuables aux projets d'immobilisations;

moins :

- les produits gagnés pendant la période de mise en service;
- les subventions pour la recherche et le développement.

Inspections et révisions majeures

Énergie NB engage des coûts relativement aux inspections et aux révisions majeures effectuées à ses centrales. Ces coûts sont inscrits à l'actif s'ils sont considérés comme étant importants et s'ils reviennent régulièrement à des intervalles d'au moins deux ans. Ils sont inscrits à l'actif en tant que composantes distinctes et ils sont amortis au cours de la période précédant la prochaine inspection ou révision majeure. Les frais d'entretien quotidiens sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Coûts d'emprunt relatifs aux actifs qualifiés

Les intérêts sont inscrits à l'actif si la durée d'un projet est de six mois ou plus. Ces frais sont calculés mensuellement en fonction du coût moyen pondéré de la dette à long terme.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d. Immobilisations corporelles (suite)

Dépenses ultérieures

Énergie NB évalue ses dépenses ultérieures liées aux immobilisations corporelles afin de déterminer s'il s'agit de dépenses d'investissement ou de dépenses d'exploitation. Les dépenses ultérieures sont inscrites à l'actif lorsqu'elles donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif.

Amortissement

L'amortissement des actifs est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque composante d'une immobilisation corporelle. L'amortissement débute lorsque l'actif est prêt pour utilisation.

Durée d'utilité estimée

La durée d'utilité estimée des immobilisations corporelles est revue annuellement, et toute révision est appliquée prospectivement.

Les catégories d'immobilisations corporelles et la durée d'utilité estimée des composantes se présentent comme suit :

Actifs	Années
Centrales nucléaires	De 10 à 57
Centrales hydroélectriques	De 9 à 100
Centrales thermiques	De 6 à 53
Centrales à turbines à combustion	De 10 à 40
Réseau de transport	De 10 à 60
Postes et sous-stations	De 17 à 56
Réseau de distribution	De 16 à 48
Bâtiments et biens	De 45 à 50
Systèmes informatiques	6
Véhicules motorisés	De 8 à 20
Actifs divers	15

Décomptabilisation

Une composante d'une immobilisation corporelle est décomptabilisée lorsqu'elle est mise hors service ou lorsqu'aucun avantage économique futur de son utilisation n'est prévu. Lorsqu'une composante est décomptabilisée, le coût et le cumul de l'amortissement sont radiés en comptabilisant le profit ou la perte sur la sortie dans la charge d'amortissement.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

d. Immobilisations corporelles (suite)

Dépréciation

Chaque année, Énergie NB soumet ses immobilisations corporelles à un test de dépréciation pour évaluer s'il existe des indices de dépréciation. S'il y a dépréciation, une perte de valeur d'un montant équivalant à l'excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur recouvrable sera comptabilisée dans le résultat net.

e. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût ou au coût présumé (moins le cumul de l'amortissement au 1^{er} avril 2014) et elles sont amorties sur leur durée d'utilité estimée.

Actifs	Années
Chutes Nepisiguit (droit prévu par la loi)	50
Logiciels	6
Autres	De 6 à 20

f. Dette à long terme

La dette à long terme est comptabilisée au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur estimative de cette dette est présentée à la note 26; elle est établie en fonction de la valeur de marché ou des estimations de cette valeur fondées sur des titres de créance assortis de conditions et d'échéances analogues. Le solde non amorti des escomptes et des primes est inclu dans la dette à long terme et est amorti sur la durée des émissions de titres de créance auxquelles les primes et l'amortissement se rapportent selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

g. Passifs au titre du démantèlement

Ci-après sont présentées les conventions comptables relatives aux passifs au titre du démantèlement ainsi que des renseignements à l'égard :

- des centrales nucléaires et thermiques;
- des chauffe-eau;
- des centrales hydroélectriques ainsi que des actifs des réseaux de transport et de distribution.

Centrales nucléaire et thermiques

Énergie NB a comptabilisé des provisions en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs à la gestion du combustible nucléaire irradié et au démantèlement des centrales nucléaire et thermiques pour remettre les sites dans un état propice à un usage non restreint.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g. *Passifs au titre du démantèlement (suite)*

Calcul des coûts prévus

Les coûts futurs prévus sont établis d'après des études détaillées qui tiennent compte de diverses hypothèses concernant :

- les moyens et l'échéancier à adopter pour le démantèlement des centrales nucléaire et thermiques;
- le coût du transport des matières nucléaires vers des installations de stockage permanent;
- les estimations des taux d'inflation futurs.

Énergie NB revoit ces calculs annuellement en raison :

- des progrès technologiques éventuels en matière de démantèlement et de gestion du combustible nucléaire irradié;
- des modifications apportées aux diverses hypothèses et estimations inhérentes aux calculs.

Méthode de calcul

La Société de gestion des déchets nucléaires (« SGDN ») a été créée conformément à la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*. La méthode utilisée par Énergie NB pour calculer le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est conforme aux recommandations de la SGDN, telles qu'elles ont été approuvées par Ressources naturelles Canada.

Coûts comptabilisés comme passifs

La valeur actualisée estimée des coûts suivants a été comptabilisée comme passif au 31 mars 2016 :

- les coûts fixes des activités de gestion du combustible nucléaire irradié. Ces coûts doivent être engagés quel que soit le volume de combustible consommé;
- les coûts variables des activités de gestion du combustible nucléaire irradié afin de tenir compte des coûts engagés relativement aux volumes réels de combustible irradié jusqu'au 31 mars 2016;
- les coûts de démantèlement des centrales nucléaire et thermiques à la fin de leur durée d'utilité.

Le passif lié à la gestion du combustible nucléaire irradié est augmenté pour tenir compte des coûts liés à l'évacuation des grappes de combustible nucléaire utilisé chaque année, et les montants correspondants sont comptabilisés comme frais de combustible dans les charges d'exploitation.

Les dépenses courantes engagées dans le cadre des activités suivantes sont imputées aux comptes du passif :

- la gestion du combustible nucléaire irradié;
- le démantèlement des centrales nucléaire et thermiques.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g. *Passifs au titre du démantèlement (suite)*

Charge de désactualisation

La désactualisation représente l'augmentation de la valeur comptable du passif en raison de l'écoulement du temps selon le taux d'actualisation utilisé pour déterminer le montant de la provision.

La désactualisation est calculée pour les passifs liés à la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au démantèlement des centrales nucléaire et thermiques. Plus précisément, la charge de désactualisation est :

- calculée au moyen du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité de crédit d'Énergie NB et de la durée de l'écart de taux pour tenir compte de la nature à long terme de ces passifs;
- classée comme charge financière.

Chauffe-eau

Énergie NB a comptabilisé une provision en ce qui a trait aux coûts estimés futurs relatifs au retrait permanent des chauffe-eau loués des résidences de ses clients.

Calcul des coûts prévus

Les calculs sont fondés sur les données historiques d'Énergie NB sur le retrait des chauffe-eau, notamment les estimations relatives à l'inflation. Énergie NB revoit annuellement les estimations et les hypothèses.

Centrales hydroélectriques et actifs des réseaux de transport et de distribution

Énergie NB n'a comptabilisé aucun passif au titre du démantèlement relativement aux centrales hydroélectriques et aux actifs des réseaux de transport et de distribution du fait :

- qu'Énergie NB entend utiliser la plupart de ses centrales hydroélectriques et de ses actifs des réseaux de transport et de distribution pour une durée indéterminée.
- que grâce à des travaux d'entretien ou de reconstruction, il est prévu que les actifs seront utilisés dans un avenir prévisible. Par conséquent, la valeur actualisée d'une quelconque obligation est négligeable.

Énergie NB comptabilisera une obligation au titre de ces actifs si, à un moment donné, la date de mise hors service se confirme et que la valeur actualisée de l'obligation n'est plus négligeable.

La fin de la durée d'utilité de la centrale de Mactaquac est prévue pour 2030. Énergie NB envisage trois scénarios possibles en ce qui a trait à la centrale que voici.

- Le rééquipement, ce qui implique la construction d'une nouvelle centrale et d'un nouveau déversoir sur la berge opposée de la rivière.
- L'absence d'une centrale, ce qui implique la construction d'un nouveau déversoir sur la berge opposée de la rivière tout en conservant le barrage en terre. Le bassin d'amont serait conservé sans qu'il y ait production d'électricité.
- La réhabilitation de la rivière, ce qui implique retirer toutes les structures et le barrage en terre pour permettre à la rivière de retrouver son flux naturel.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

g. *Passifs au titre du démantèlement (suite)*

Outre les scénarios énumérés précédemment qui pourraient se réaliser à la fin de la durée d'utilité, Énergie NB effectue une analyse préalable dans le but d'analyser les stratégies envisagées pour continuer l'exploitation au-delà de 2030 en faisant d'importants changements.

Énergie NB ne comptabilisera un passif au titre du démantèlement que lorsqu'une obligation juridique ou implicite s'imposera.

h. *Avantages postérieurs à l'emploi*

Les programmes d'avantages postérieurs à l'emploi d'Énergie NB incluent :

- le Régime à risques partagés dans les services publics (« RRPSP ») de la province du Nouveau-Brunswick;
- le régime de retraite des employés de NB Coal;
- un programme d'allocations de retraite;
- un programme de retraite anticipée;
- d'autres avantages à long terme.

Les employés d'Énergie NB souscrivent au RRPSP.

Le RRPSP a été établi le 1^{er} janvier 2014 à l'intention des employés de la province du Nouveau-Brunswick, et de ses sociétés d'État et des organismes provinciaux. Les cotisations proviennent des employeurs et des employés participants et sont généralement fixes. Toutefois, les avantages de base ne sont pas garantis. Il s'agit d'un régime interentreprises à risques partagés. Chaque entité membre ne dispose pas de comptes séparés pour les actifs et les passifs du régime. Comme il n'est pas réaliste ni possible d'obtenir toute l'information requise pour effectuer l'attribution très précise de la tranche de l'obligation d'Énergie NB, celle-ci utilise la méthode de comptabilisation des régimes à cotisations déterminées pour comptabiliser sa tranche du RRPSP.

Le régime de retraite des employés de NB Coal est un régime à prestations définies qui vise les anciens employés. Il n'y a aucun membre actif. Énergie NB verse annuellement des cotisations spéciales afin de maintenir la situation de capitalisation.

Les autres régimes sont des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi non capitalisés et ils sont capitalisés uniquement au cours de l'exercice où les dépenses sont faites. Énergie NB comptabilise ces régimes selon la méthode de comptabilisation des régimes à prestations définies.

La valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies :

- est fondée sur des calculs actuariels;
- repose sur les taux d'actualisation établis au 31 mars en fonction des taux d'intérêt du marché applicables aux obligations de sociétés de grande qualité qui correspondent au calendrier des versements des prestations prévues;
- tient compte des hypothèses les plus probables de la direction en ce qui a trait aux projections des salaires et des traitements jusqu'à la date prévue du départ à la retraite.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

h. *Avantages postérieurs à l'emploi (suite)*

Le coût des services rendus sont imputés au résultat net à titre de frais d'exploitation, d'entretien et d'administration. La charge d'intérêt est calculée au moyen du même taux d'actualisation que celui ayant servi à évaluer l'obligation au titre des régimes à prestations définies. Le montant net des intérêts est imputé aux coûts financiers. Les gains et les pertes actuariels sont comptabilisés aussitôt dans les autres éléments du résultat global. Une réduction se fait s'il y a une diminution importante des avantages liés aux services futurs. Une réduction est comptabilisée une fois que l'événement entraînant un changement s'est produit.

i. *Provisions*

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, Énergie NB a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques soit nécessaire pour éteindre l'obligation. Les provisions dont la durée est à long terme sont évaluées à leur valeur actualisée en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus en fonction du taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit d'Énergie NB.

j. *Produits*

i. **Comptabilisation des produits**

Les produits tirés de la vente d'électricité sont comptabilisés une fois l'électricité livrée chez les clients.

Calendrier de facturation

La facturation se fait sur une base mensuelle, conformément au tableau ci-dessous. Les produits afférents à des éléments non facturés à la fin d'une période comptable sont estimés et enregistrés dans les comptes à titre de produits non facturés.

Type de clientèle	Fréquence de la facturation
- Résidentielle - Usage général - Majeure partie de la clientèle industrielle	Sur une base cyclique (c.-à-d. que la date de facturation mensuelle varie d'un client à l'autre)
- Transport industriel - Commerce de gros - À l'extérieur de la province	À la fin de chaque mois

Contributions des clients

Énergie NB reçoit des contributions pour couvrir certains frais de construction. Ces contributions figurent dans les états financiers consolidés comme provisions au titre d'autres passifs et de charges. Les contributions des clients, lesquelles correspondent à l'obligation d'Énergie NB de continuer à fournir à sa clientèle un accès à l'électricité, sont comptabilisées dans les autres produits dans l'état du résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée restante des actifs connexes. Les contributions remboursables sont comptabilisées en tant que passifs jusqu'à ce qu'elles ne soient plus remboursables.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

k. *Subventions publiques*

Les subventions publiques servent à compenser pour les dépenses engagées. Ces subventions sont comptabilisées à titre de produits pour la période au cours de laquelle la charge est comptabilisée. Les subventions publiques liées aux immobilisations corporelles sont incluses dans les immobilisations corporelles et sont amorties sur la durée d'utilité de l'actif correspondant.

l. *Opérations de change*

La monnaie fonctionnelle d'Énergie NB est le dollar canadien. Les opérations de change effectuées en monnaies autres que la monnaie fonctionnelle sont converties comme suit :

- Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière.
- Les éléments non monétaires libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change historique. Les profits et les pertes liés à la conversion sont comptabilisés dans le résultat net.
- Dans le cas des opérations admissibles à la comptabilité de couverture, les profits et les pertes liés aux couvertures de flux de trésorerie efficaces sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

m. *Contrats de location*

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement ou contrats de location simple. Un contrat de location-financement est considéré comme un contrat de location si la quasi-totalité des avantages et risques inhérents à la propriété de l'actif loué revient à Énergie NB.

Énergie NB a conclu des conventions d'achat d'électricité à long terme pour lesquelles il a fallu faire preuve de discernement afin de déterminer si elles comportaient un contrat de location. Pour ce faire, il a fallu établir si l'exécution d'une convention est tributaire de l'utilisation d'un actif particulier et si la convention confère le droit d'utiliser l'actif. En ce qui a trait aux conventions considérées comme des contrats de location ou qui comprennent un contrat de location, afin de déterminer si la convention doit être comptabilisée à titre de contrat de location-financement ou de contrat de location simple, il a fallu pousser l'analyse pour vérifier si la quasi-totalité des risques et avantages importants inhérents à la propriété est transférée à la Société ou si elle est détenue par la contrepartie de la convention. Afin d'évaluer des contrats de location-financement, il faut estimer les sommes et l'échéancier des flux de trésorerie futurs et fixer un taux d'actualisation approprié. La direction a déterminé qu'aucune de ces conventions ne comprend un contrat de location-financement.

Énergie NB détient des contrats de location simple et les paiements versés aux termes de ces contrats sont passés en charges sur la durée du contrat de location.

n. *Instruments financiers*

Un instrument financier correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex., débiteurs/créditeurs).

Les actifs et les passifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, et leur évaluation ultérieure dépend de leur classement, tel qu'il est décrit ci-dessous. Leur classement est fonction de l'objectif de l'émission ou de l'acquisition des instruments financiers et de leurs caractéristiques.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n. Instruments financiers (suite)

Les instruments financiers d'Énergie NB se composent des éléments suivants :

Instrument financier	Classement
Actifs financiers	
Trésorerie	Prêts et créances
Débiteurs	Prêts et créances
Créance à long terme	Prêts et créances
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	Prêts et créances
Actifs dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net et instruments de couverture de la juste valeur
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	
Placements consolidés de la SGPNB	Disponibles à la vente
Placements dans des fonds en fiducie à participation unitaire de la SGPNB	À la juste valeur par le biais du résultat net
Passifs financiers	
Dette à court terme	Autres passifs
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs
Intérêts courus	Autres passifs
Dette à long terme	Autres passifs
Passifs dérivés	À la juste valeur par le biais du résultat net et instruments de couverture de la juste valeur

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs et les passifs financiers de cette catégorie sont acquis principalement en vue d'une revente prochaine ou sont désignés à cet effet dès leur comptabilisation initiale. Les instruments financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si Énergie NB gère ces placements et prend des décisions en matière d'achat ou de vente fondées sur leur juste valeur, conformément à sa stratégie documentée en matière de gestion du risque lié aux placements.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n. Instruments financiers (suite)

Comptabilisation des actifs et des passifs désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net

Ces actifs et ces passifs sont évalués à la juste valeur à la date de l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net. Ces variations comprennent :

- les profits et les pertes réalisés;
- les profits et les pertes latents.

Disponibles à la vente

Les actifs financiers disponibles à la vente correspondent aux actifs financiers non dérivés qui ne sont pas classés comme prêts et créances ou comme des placements détenus jusqu'à leur échéance ou aux actifs financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actifs disponibles à la vente sont comptabilisés comme suit :

Actif	Traitement comptable
Actifs pour lesquels un cours est disponible sur un marché actif	sont comptabilisés à la juste valeur et - les profits et les pertes latents, autres que les pertes de valeur et les écarts de change, ne sont pas comptabilisés dans le résultat net, mais plutôt dans les autres éléments du résultat global; - les profits et les pertes sont transférés dans le résultat net au moment de leur réalisation.
Actifs pour lesquels aucun cours n'est disponible sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être établie de manière fiable	- sont comptabilisés au coût.

Les intérêts sur les actifs financiers disponibles à la vente portant intérêt sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres passifs

Tous les passifs financiers d'Énergie NB, à l'exception des passifs dérivés désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sont inclus dans cette catégorie. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

n. *Instruments financiers (suite)*

Méthode du taux d'intérêt effectif et coûts de transaction

Énergie NB utilise la méthode du taux d'intérêt effectif pour comptabiliser les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts sur les instruments financiers susmentionnés. La méthode du taux d'intérêt effectif permet d'actualiser les sorties de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue d'un instrument ou sur une période plus courte, selon le cas, de manière à obtenir la valeur comptable nette à la date de l'état de la situation financière. Le calcul tient compte des éléments suivants, qui sont gagnés ou engagés :

- les coûts de transaction;
- les commissions;
- les primes;
- les escomptes.

Les coûts de transaction liés aux instruments désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

o. *Dérivés*

Un dérivé est un instrument financier ou un autre contrat respectant les trois caractéristiques suivantes :

- sa valeur fluctue en fonction d'une variable sous-jacente (p. ex., un indice boursier);
- le placement net initial requis est nul ou minime;
- il sera réglé à une date future.

En vertu des contrats dérivés, Énergie NB règle des sommes selon l'écart entre un prix variable mensuel cumulatif fondé sur un indice et un prix fixe. Le prix fixe qui découle de ce calcul est pris en compte dans le résultat net.

Les dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur dans l'état de la situation financière. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans le résultat net à moins que l'instrument ne satisfasse aux critères de la comptabilité de couverture.

Couvertures de flux de trésorerie

Énergie NB utilise des dérivés pour gérer ou couvrir certaines expositions. Elle n'utilise pas les dérivés à des fins de spéculation ou de négociation. Certains instruments financiers dérivés détenus par Énergie NB sont admissibles à la comptabilité de couverture.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

o. Dérivés (suite)

Documentation

Pour déterminer quels instruments sont admissibles à la comptabilité de couverture, Énergie NB constitue une documentation en bonne et due forme à l'égard :

- de toutes les relations existant entre les instruments de couverture et les éléments couverts au moment de leur établissement;
- de son évaluation de l'efficacité de la relation de couverture;
- des objectifs et de la stratégie de couverture sous-tendant les diverses opérations de couverture.

Dans le cadre de ce processus, chaque instrument dérivé est lié à un actif ou à un passif de l'état consolidé de la situation financière ou à une opération prévue donnée.

Comptabilisation des couvertures de flux de trésorerie

Les dérivés admissibles à la comptabilité de couverture sont comptabilisés à la juste valeur dans l'état consolidé de la situation financière. La comptabilisation des variations de la juste valeur dépend de l'efficacité du dérivé à titre de couverture. En général, un dérivé constitue une couverture efficace d'un autre élément lorsque les variations de leur juste valeur ou de leurs flux de trésorerie respectifs se contrebalancent presque parfaitement. En raison de la nature de certaines relations de couverture, la juste valeur ou les flux de trésorerie ne se contrebalancent pas parfaitement, ce qui correspond à la tranche inefficace de la couverture.

Les différentes tranches de la variation de la juste valeur d'un dérivé sont comptabilisées comme suit :

La tranche	est comptabilisée
efficace	dans les autres éléments du résultat global, hors du résultat net de l'exercice.
inefficace	dans le résultat net.

Les sommes accumulées dans les autres éléments du résultat global sont reclassées dans le résultat net dans la même période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue couverte influe sur les résultats.

Cessation de la comptabilité de couverture

Si une opération prévue n'est plus susceptible de se produire, Énergie NB cesse alors d'appliquer la comptabilité de couverture et tout profit ou perte comptabilisé antérieurement dans les autres éléments du résultat global est automatiquement comptabilisé dans le résultat net.

Si un instrument de couverture est vendu ou résilié avant son échéance, ou s'il cesse d'être efficace à titre de couverture ou si la désignation est annulée, la comptabilité de couverture cessera d'être pratiquée, de manière prospective, et les profits ou les pertes cumulés jusqu'à la date de cessation comptabilisés dans les autres éléments du résultat global y sont maintenus et sont comptabilisés dans le résultat net de la période au cours de laquelle l'opération en trésorerie prévue influe sur les résultats. Tout profit ou toute perte généré après la cessation de la comptabilité de couverture est comptabilisé dans le bénéfice (la perte) de la période au cours de laquelle ils ont été générés.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

4. RÉGLEMENTATION DES TARIFS

Énergie NB est une entreprise de service public à tarifs réglementés. Les principaux éléments de la réglementation d'Énergie NB sont les suivants :

- À compter du 1^{er} avril 2015 et pour chaque exercice subséquent, Énergie NB doit présenter à la Commission de l'énergie et des services publics du Nouveau-Brunswick (la « CESP ») une demande d'approbation des barèmes de tarifs proposés pour ses services.
- Énergie NB doit présenter à la CESP une demande d'approbation du tarif d'accès ouvert au réseau de transport (« TAORT ») ou pour toute modification du tarif de transport. Énergie NB doit présenter, au moins tous les trois ans, une demande à la CESP en vue de faire approuver ses besoins en revenus afférents au transport, qui doivent être suffisants pour couvrir ses coûts et obtenir un rendement de 10 à 12 pour cent selon une structure financière réputée être composée de 65 pour cent de dettes et de 35 pour cent de capitaux propres.
- Énergie NB a présenté à la CESP, à titre informatif, le plan intégré des ressources de 2014 et doit continuer d'en présenter un au moins tous les trois ans par la suite.
- À titre informatif, Énergie NB doit présenter chaque année à la CESP un plan stratégique, financier et d'investissement en immobilisations visant les 10 prochains exercices.
- Énergie NB doit présenter à la CESP une demande d'approbation pour les projets d'investissement en immobilisations de plus de 50 millions de dollars.

Soldes réglementaires

L'application de la procédure réglementaire d'établissement des tarifs pourrait donner lieu à des reports réglementaires.

Tous les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires sont assujettis à la loi ou à une approbation réglementaire. Ainsi :

- les organismes de réglementation pourraient modifier les montants comptabilisés à titre de soldes réglementaires, auquel cas la modification serait reflétée dans les états financiers;
- certaines périodes de recouvrement ou de règlement résiduelles sont celles prévues par la direction, et les périodes de recouvrement ou de règlement réelles pourraient être différentes du fait d'une approbation réglementaire.

5. DÉBITEURS

	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Créances clients	176 \$	214 \$	243 \$
Provision pour créances douteuses	(6)	(5)	(5)
Autres débiteurs	10	6	13
Produits non facturés	55	54	54
	235 \$	269 \$	305 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

6. MATÉRIEL, FOURNITURES ET COMBUSTIBLE

	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Matériel et fournitures	20 \$	18 \$	18 \$
Combustible nucléaire	37	30	25
Charbon	31	17	19
Mazout lourd	63	38	68
Coke de pétrole	20	16	22
Crédits d'énergie renouvelable	11	9	–
Autres combustibles	22	20	26
	204 \$	148 \$	178 \$

Au cours de l'exercice, le matériel, les fournitures et le combustible qui étaient de 4 millions de dollars (4 millions de dollars en 2015) ont été dépréciés. Le matériel, les fournitures et le combustible comptabilisés en charges au cours de l'exercice se chiffraient à 207 millions de dollars (305 millions de dollars en 2015).

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

7. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Centrales électriques	Réseau de transport	Postes et sous-stations	Réseau de distribution	Autres	Construction en cours	Total
Coût ou coût présumé							
Solde au 1 ^{er} avril 2014	3 650 \$	201 \$	246 \$	976 \$	122 \$	161 \$	5 356 \$
Entrées	5	–	–	–	1	259	265
Ajustements liés au démantèlement	153	–	–	–	–	–	153
Sorties	(11)	–	(1)	(19)	(6)	–	(37)
Transferts	130	12	94	48	16	(300)	–
Solde au 31 mars 2015	3 927	213	339	1 005	133	120	5 737
Entrées	–	–	–	–	10	230	240
Ajustements liés au démantèlement	(147)	–	–	–	–	–	(147)
Sorties	(266)	–	(2)	(14)	(3)	–	(285)
Transferts	73	8	35	51	23	(190)	–
Solde au 31 mars 2016	3 587 \$	221 \$	372 \$	1 042 \$	163 \$	160 \$	5 545 \$
Cumul de l'amortissement							
Solde au 1 ^{er} avril 2014	641	–	(5)	492	34	–	1 162
Charge d'amortissement	169	7	10	29	8	–	223
Sorties	(7)	–	(1)	(17)	(5)	–	(30)
Solde au 31 mars 2015	803	7	4	504	37	–	1 355
Charge d'amortissement	163	7	13	30	8	–	221
Sorties	(252)	–	(1)	(13)	(2)	–	(268)
Solde au 31 mars 2016	714 \$	14 \$	16 \$	521 \$	43 \$	– \$	1 308 \$
Valeur comptable							
Solde au 1 ^{er} avril 2014	3 009 \$	201 \$	251 \$	484 \$	88 \$	161 \$	4 194 \$
Solde au 31 mars 2015	3 124	206	335	501	96	120	4 382
Solde au 31 mars 2016	2 873 \$	207 \$	356 \$	521 \$	120 \$	160 \$	4 237 \$

Les intérêts inscrits à l'actif dans les immobilisations corporelles en 2016 au taux d'intérêt moyen pondéré des emprunts de 5,09 % (5,19 % en 2015) s'élevaient à 5 millions de dollars (6 millions de dollars en 2015) (note 23).

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick
Notes afférentes aux états financiers
 Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
 (en millions)

8. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Chutes Nepisiguit – Droits prévus par la loi	Logiciels	Autres	Construction en cours	Total
Coût ou coût présumé					
Solde au 1 ^{er} avril 2014	19 \$	12 \$	2 \$	3 \$	36 \$
Entrées	-	-	-	4	4
Solde au 31 mars 2015	19	12	2	7	40
Entrées	-	-	-	5	5
Transferts	-	7	-	(7)	-
Solde au 31 mars 2016	19 \$	19 \$	2 \$	5 \$	45 \$
Cumul de l'amortissement					
Solde au 1 ^{er} avril 2014	-	-	-	-	-
Charge d'amortissement	1	6	-	-	7
Solde au 31 mars 2015	1 \$	6 \$	- \$	- \$	7 \$
Charge d'amortissement	1	4	-	-	5
Solde au 31 mars 2016	2 \$	10 \$	- \$	- \$	12 \$
Valeur comptable					
Solde au 1 ^{er} avril 2014	19 \$	12 \$	2 \$	3 \$	36 \$
Solde au 31 mars 2015	18	6	2	7	33
Solde au 31 mars 2016	17 \$	9 \$	2 \$	5 \$	33 \$

9. FONDS AU TITRE DU DEMANTELEMENT DE LA CENTRALE NUCLEAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés les fonds distincts constitués par Énergie NB en guise de garantie en ce qui a trait à ses obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi que des renseignements sur les éléments suivants :

- les exigences relatives aux fonds;
- les fonds d'Énergie NB;
- l'état des fonds d'Énergie NB.

Exigences relatives aux fonds

La *Loi sur les déchets de combustible nucléaire* oblige les propriétaires de combustible nucléaire irradié au Canada à constituer un fonds en fiducie pour financer la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. La Commission canadienne de sûreté nucléaire (la « CCSN ») exige qu'Énergie NB maintienne certains fonds distincts afin de satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale de Point Lepreau. Le montant de ces fonds constitués servira à satisfaire aux exigences de la *Loi sur les déchets de combustible nucléaire*.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

9. FONDS AU TITRE DU DEMANTELEMENT DE LA CENTRALE NUCLEAIRE ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Fonds d'Énergie NB

Énergie NB a constitué les fonds suivants, chacun étant détenu dans un compte de garde.

Fonds	Fiduciaire	Objectif	Exigences de financement
Fonds distinct au titre du démantèlement et fonds distinct au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	Ministre des Finances provincial	Satisfaire aux conditions des permis d'exploitation de la centrale de Point Lepreau établies par la CCSN	Établies annuellement d'après les obligations courantes et la valeur de marché du fonds. Le montant de la cotisation pour l'exercice 2015-2016 s'est établi à néant (néant pour l'exercice 2014-2015).
Fonds en fiducie au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	BNY Mellon	Respecter la <i>Loi sur les déchets de combustible nucléaire</i> et satisfaire aux exigences de la CCSN	En vertu de la Loi, Énergie NB est tenue de verser une cotisation au fonds en fiducie d'un montant fondé sur la formule de financement approuvée. Le montant de la cotisation pour l'exercice 2015-2016 s'est établi à néant (6 millions de dollars pour l'exercice 2014-2015).

État des fonds d'Énergie NB

Le tableau suivant présente l'état de chaque fonds.

	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire			
Démantèlement	308 \$	312 \$	267 \$
Fonds au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié			
Gestion du combustible nucléaire irradié	224	276	236
Fonds au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire	141	132	108
	365	408	344
Total des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	673 \$	720 \$	611 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

10. CRÉANCE À LONG TERME

En 2013, Énergie NB a vendu certains actifs du réseau de distribution à un tiers. Cette opération a été partiellement contrebalancée par l'achat des actifs relatifs aux chauffe-eau loués de ce même tiers. En 2015, Énergie NB a vendu des actifs du réseau de distribution supplémentaires à ce tiers. Ces opérations ont donné lieu à une créance à long terme dont le solde net de 19 millions de dollars (solde de 17 millions de dollars au 31 mars 2016) sera recouvré sur 20 ans, au taux d'intérêt annuel de 3,85 %.

11. MONTANT À RECEVOIR AU TITRE DU FONDS D'AMORTISSEMENT

Conformément à l'article 12 de la *Loi sur les emprunts de la province*, le ministre des Finances doit garder un fonds d'amortissement général pour garantir le paiement d'une dette consolidée. Chaque année, Énergie NB doit verser à la province du Nouveau-Brunswick un pour cent du montant de sa dette impayée. Ces sommes seront remises à Énergie NB à l'échéance de la dette émise correspondante.

Le tableau suivant présente le détail du fonds d'amortissement :

	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à l'ouverture de l'exercice	471 \$	404 \$	376 \$
Bénéfices découlant du fonds d'amortissement	21	17	16
Profits de change	7	41	22
Versements	45	46	46
Remboursements	(80)	(37)	(56)
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement à la clôture de l'exercice	464 \$	471 \$	404 \$

Pour obtenir de plus amples renseignements sur la hiérarchie des justes valeurs, il faut se reporter à la note 26 intitulée « Instruments financiers ».

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les soldes réglementaires d'Énergie NB se chiffraient à 1 021 millions de dollars au 31 mars 2016, contre 1 034 millions de dollars au 31 mars 2015.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des trois soldes réglementaires.

	Période de recouvrement restante	Taux d'intérêt	Solde au 1 ^{er} avril 2014	Soldes établis au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2015
Centrale de Point Lepreau	25	5,19 %	1 000 \$	– \$	51 \$	(70) \$	981 \$
Règlement de la poursuite contre Pétróleos de Venezuela S.A.	15	5,19 %	51	22	2	(24)	51
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	0 %	– \$	2 \$	– \$	– \$	2
			1 051 \$	24 \$	53 \$	(94) \$	1 034 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (suite)

	Période de recouvrement restante	Taux d'intérêt	Solde au 1 ^{er} avril 2015	Soldes établis au cours de l'exercice	Intérêts	Recouvrement	Solde au 31 mars 2016
Centrale de Point Lepreau	24	5,09 %	981	–	50	(70)	961 \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	25	5,09 %	51	23	3	(19)	58
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	50	0 %	2	–	–	–	2
			1 034 \$	23 \$	53 \$	(89) \$	1 021 \$

Le tableau suivant présente les variations nettes des soldes réglementaires comptabilisées dans l'état consolidé du résultat net.

	2016	2015
Provision pour les fonds utilisés pendant la construction	– \$	2 \$
Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.	7	–
Centrale de Point Lepreau	(20)	(19)
Variation nette des soldes réglementaires	(13) \$	(17) \$

Remise en état de la centrale de Point Lepreau

Règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A.

En ce qui a trait au solde réglementaire lié au règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A., la CESP a statué sur la façon dont les avantages du règlement seraient transférés aux clients.

Au cours de l'exercice 2007-2008, Énergie NB a comptabilisé un solde réglementaire lié au règlement de la poursuite contre Petróleos de Venezuela S.A. Les avantages du règlement seront :

- amortis sur la durée de vie utile restante (23 ans au moment du règlement, 25 ans au 31 mars 2016) de la centrale de Coleson Cove;
- crédités aux clients en versements échelonnés sur 17 ans (neuf ans au 31 mars 2016), tel qu'il a été approuvé par la CESP.

Le solde réglementaire reflète l'obligation d'Énergie NB de porter au crédit des clients les avantages nets du règlement. Ce report réglementaire est en position débitrice puisque les avantages nets du règlement sont transférés aux clients plus rapidement qu'ils ne sont comptabilisés par Énergie NB.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

12. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (suite)

Provision pour les fonds utilisés pendant la construction

Au 31 mars 2016, Énergie NB avait un solde réglementaire lié à la provision pour les fonds utilisés pendant la construction au regard des actifs liés au transport. La provision pour les fonds utilisés pendant la construction correspond au montant nominal de la déduction pour amortissement autorisée par l'autorité de réglementation pour une inscription à l'actif aux fins d'établissement de tarifs. La provision est calculée mensuellement en fonction des projets de construction qui engendrent des dépenses d'investissement relatives aux immobilisations et est ajoutée au solde réglementaire. La provision pour fonds utilisés pendant la construction est établie selon le coût moyen pondéré du capital d'Énergie NB et elle est amortie sur la durée de vie future de l'actif connexe. Elle devrait être recouvrable à même le tarif d'accès ouvert au réseau de transport.

13. DETTE À COURT TERME

Énergie NB emprunte, à des fins temporaires, des fonds auprès de la province du Nouveau-Brunswick. Au 31 mars 2016, la dette à court terme envers la province du Nouveau-Brunswick, dont les échéances s'échelonnent du 1^{er} avril 2016 au 31 mai 2016, était de 855 millions de dollars (784 millions de dollars en 2015 et 858 millions de dollars en 2014), et elle était grevée d'un taux d'intérêt moyen pondéré de 0,63 %.

14. DETTE À LONG TERME

Énergie NB emprunte des fonds auprès de la province du Nouveau-Brunswick pour financer ses obligations à long terme. Ci-après sont présentés des renseignements à l'égard de la dette à long terme d'Énergie NB ainsi que des éléments suivants :

- les emprunts à long terme à la fin de l'exercice;
- les échéances;
- les taux d'intérêt;
- les frais de gestion du portefeuille de dette;
- les remboursements de principal.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Un rapprochement du solde de la dette à long terme à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

Dettes à long terme	2016
Solde au 1 ^{er} avril 2014	4 567 \$
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	40
Amortissement des primes et des escomptes	(2)
Solde au 31 mars 2015	4 605
Remboursement de titres d'emprunt	(580)
Produit tiré de la dette à long terme	494
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	8
Amortissement des primes et des escomptes	(3)
Moins : montant réattribué à la partie courante	(400)
Solde au 31 mars 2016	4 124 \$

Dettes : avances consenties par la province du Nouveau-Brunswick

Date d'émission	Échéance	Taux d'intérêt effectif (%)	Taux d'intérêt nominal (%)	Valeur nominale	Incidence du change	(Escomptes) primes non amorti(e)s	Montant impayé
1 ^{er} octobre 2013	15 mai 2020	10	10	150 \$ US	45 \$	(1) \$	194 \$
1 ^{er} octobre 2013	1 ^{er} mai 2022	9	9	100 \$ US	30	(1)	129
1 ^{er} octobre 2013	15 décembre 2029	6	6	50	-	(1)	49
1 ^{er} octobre 2013	31 mars 2024	-	5	100	-	-	100
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2035	5	5	360	-	3	363
1 ^{er} octobre 2013	21 février 2017	-	5	100	-	-	100
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2037	5	5	100	-	(1)	99
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2037	5	5	25	-	(1)	24
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2039	-	5	160	-	(2)	158
1 ^{er} octobre 2013	14 mars 2018	-	4	120	-	-	120
1 ^{er} octobre 2013	24 septembre 2034	5	5	150	-	(1)	149
1 ^{er} octobre 2013	26 mars 2018	5	4	300	-	(4)	296
1 ^{er} octobre 2013	19 mars 2034	7	5	50	-	-	50
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2019	5	4	150	-	(1)	149
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2019	5	4	300	-	1	301
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2039	5	5	100	-	-	100
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2041	5	5	200	-	(2)	198
1 ^{er} octobre 2013	21 juillet 2016	3	5	300	-	2	302
1 ^{er} octobre 2013	2 juin 2020	4	5	165	-	3	168
1 ^{er} octobre 2013	15 juin 2018	-	3	130	-	-	130
1 ^{er} octobre 2013	3 décembre 2021	3	3	200	-	(1)	199
1 ^{er} octobre 2013	3 décembre 2021	3	3	100	-	-	100
1 ^{er} octobre 2013	3 décembre 2021	3	3	100	-	1	101
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2055	3	4	150	-	2	152
1 ^{er} octobre 2013	3 juin 2065	4	4	200	-	(1)	199
1 ^{er} octobre 2013	26 septembre 2018	2	2	100	-	-	100
14 juin 2015	3 juin 2024	2	4	50	-	5	55
17 décembre 2015	14 août 2045	4	4	250	-	9	259
12 février 2016	12 février 2019	1	1	180	-	-	180
				4 440 \$	75 \$	9 \$	4 524 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

14. DETTE À LONG TERME (suite)

Frais de gestion du portefeuille de dette

Énergie NB paie à la province du Nouveau-Brunswick des frais annuels de gestion du portefeuille de dette se chiffrant à 0,65 pour cent du total de la dette à long terme et de la dette à court terme, moins le solde du montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement (note 11), à l'ouverture de l'exercice.

Remboursements de principal

Les remboursements de principal sur la dette à long terme sont exigibles comme suit :

Exercice clos le	Remboursement de principal
31 mars 2017	400 \$
31 mars 2018	420
31 mars 2019	410
31 mars 2020	450
31 mars 2021	360
Et par la suite	2 475
Total	4 515 \$

15. GESTION DU CAPITAL

Énergie NB est essentiellement financée au moyen de capitaux empruntés.

Le pourcentage de la dette nette par rapport à la structure du capital est ventilé comme suit :

Aux 31 mars	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Dette à long terme	4 524 \$	4 605 \$	4 567 \$
Dette à court terme	855	784	858
Total de la dette	5 379	5 389	5 425
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	(464)	(471)	(404)
Trésorerie	(2)	(3)	(3)
Total de la dette nette	4 913	4 915	5 018
Résultats non distribués	420	408	308
Cumul des autres éléments du résultat global	(213)	(72)	92
Total du capital	5 120 \$	5 251 \$	5 418 \$
	96 %	94 %	93 %

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

16. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ

Ci-après sont présentés des renseignements sur les passifs au titre du démantèlement d'Énergie NB ainsi que sur les éléments suivants :

- la nature des passifs;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des passifs;
- les soldes des passifs à la date de clôture de l'exercice.

Nature des passifs

Les passifs se détaillent comme suit :

Passif	Nature	Renseignements sur le financement
Démantèlement des centrales thermiques	Coût du démantèlement des centrales thermiques à la fin de leur durée de vie utile.	Le passif n'est pas financé.
Démantèlement de la centrale nucléaire	Coût du démantèlement de la centrale nucléaire à la fin de sa durée de vie utile.	Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Gestion du combustible nucléaire irradié	Coût de la gestion provisoire et à long terme des grappes de combustible nucléaire irradié générées par la centrale nucléaire.	Se reporter à la note 9 pour des renseignements sur le financement de ce passif.
Chauffe-eau	Coût du retrait des chauffe-eau loués des résidences de la clientèle.	Le passif n'est pas financé.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

16. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Hypothèses utilisées pour le calcul des passifs

Les principales hypothèses sur lesquelles sont fondées les passifs se détaillent comme suit :

	Démantèlement des centrales thermiques	Démantèlement de la centrale nucléaire	Gestion du combustible nucléaire irradié	Chauffe-eau
Montant non actualisé des flux de trésorerie estimés requis pour régler le passif				
- 2016	180 \$	1 034 \$	598 \$	3 \$
- 2015	188 \$	970 \$	631 \$	3 \$
Raison de l'augmentation ou de la diminution des passifs	Dépenses liées au démantèlement et variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie et des taux d'actualisation, facteurs contrebalancés par l'indexation	Dépenses liées au démantèlement et variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie et des taux d'actualisation, facteurs contrebalancés par l'indexation	Dépenses liées au démantèlement et variation du passif découlant de la révision des estimations de coûts et de la modification du calendrier des flux de trésorerie et des taux d'actualisation, facteurs contrebalancés par l'indexation	Aucune variation
Dépenses en trésorerie requises jusqu'à l'an	2049	2082	2172	2030
Taux utilisé pour actualiser les flux de trésorerie				
- 2016	De 1,74 % à 4,09 %	4,67 %	4,91 %	3,77 %
- 2015	De 1,96 % à 3,60 %	4,30 %	4,63 %	3,40 %
Taux d'indexation utilisé pour déterminer les passifs au titre du démantèlement	2,00 %	2,00 %	De 1,90 % à 3,50 %	2,00 %

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

16. PASSIF AU TITRE DU DÉMANTÈLEMENT ET DE LA GESTION DU COMBUSTIBLE NUCLÉAIRE IRRADIÉ (suite)

Passifs à la clôture de l'exercice

L'historique de chacun des passifs se présente comme suit :

	2016	2015
Passif au titre du démantèlement des centrales thermiques		
Solde à l'ouverture de l'exercice	166 \$	165 \$
Plus : modifications apportées aux taux d'actualisation et aux estimations de coûts	(24)	–
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement des centrales thermiques	4	7
Moins : dépenses	(12)	(6)
Solde à la clôture de l'exercice	134	166
Passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire		
Solde à l'ouverture de l'exercice	362	233
Plus : modifications apportées au taux d'actualisation et à l'estimation de coûts	(45)	117
Plus : désactualisation du passif au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	16	12
Moins : dépenses	(2)	–
Solde à la clôture de l'exercice	331	362
Passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié		
Solde à l'ouverture de l'exercice	335	287
Plus : modifications apportées au taux d'actualisation et à l'estimation de coûts	(74)	35
Plus : désactualisation du passif au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	16	16
Moins : dépenses	(6)	(3)
Solde à la clôture de l'exercice	271	335
Chauffe-eau		
Solde à l'ouverture de l'exercice	3	3
Solde à la clôture de l'exercice	3	3
Total du passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	739 \$	866 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

17. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes d'avantages sans capitalisation

Les régimes d'avantages sans capitalisation comprennent un programme de retraite anticipée, un programme d'allocations de retraite et d'autres avantages sociaux futurs.

Le tableau suivant présente un sommaire de chacun de ces régimes.

	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Obligation au titre du programme de retraite anticipée	85 \$	95 \$	85 \$
Obligation au titre des allocations de retraite	39	47	46
Obligation au titre d'autres avantages sociaux futurs	18	18	16
	142	160	147
Partie courante de l'obligation au titre du programme de retraite anticipée	(5)	(7)	(7)
Avantages postérieurs à l'emploi	137 \$	153 \$	140 \$

Hypothèses

	2016 (%)	2015 (%)
Taux d'actualisation à l'ouverture de l'exercice	3,4	4,2
Taux d'actualisation à la clôture de l'exercice	3,8	3,4
Taux à long terme d'augmentation de la rémunération	2,5	2,5
Hypothèses relatives à l'augmentation des prestations	2,0	2,0

a. Programme de retraite anticipée

Énergie NB offre un programme de retraite anticipée sans capitalisation. Par le passé, Énergie NB offrait plusieurs programmes pour inciter les employés à prendre une retraite anticipée. Le programme de retraite anticipée correspond à l'obligation liée à ces coûts.

Obligation au titre des prestations constituées	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	95 \$	85 \$	89 \$
Charge au titre des avantages sociaux	2	4	4
Prestations versées	(5)	(6)	(7)
(Gain actuariel) perte actuarielle	(7)	12	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	85 \$	95 \$	85 \$

Coût	2016	2015
Frais d'intérêt	2 \$	4 \$
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	2 \$	4 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

17. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Régimes d'avantages sans capitalisation (suite)

b. Allocations de retraite

Énergie NB offre un programme d'allocations de retraite sans capitalisation. Le programme offre un avantage, à savoir une semaine de salaire pour chaque année de service, jusqu'à concurrence de vingt-six semaines au moment du départ à la retraite. La dernière évaluation actuarielle visant à estimer le passif à ce titre date du 1^{er} avril 2012. En 2013, Énergie NB a annoncé l'abandon graduel des allocations de retraite. Le programme d'allocations de retraite destiné aux employés non syndiqués et aux employés syndiqués des services généraux a été supprimé en 2013, ce qui a donné lieu à un règlement en 2015. En 2016, les employés des services de transport et de distribution ont eu la possibilité d'encaisser les allocations accumulées calculées en fonction de leurs années de service.

Obligation au titre des prestations constituées	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	47 \$	46 \$	55 \$
Charge au titre des avantages sociaux	4	5	6
Prestations versées	(10)	(7)	(14)
(Gain actuariel) perte actuarielle	(2)	3	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	39 \$	47 \$	46 \$

Coût	2016	2015
Coût des services rendus au cours de l'exercice	2 \$	1 \$
Perte sur le règlement	1	2
Frais d'intérêt	1	2
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	4 \$	5 \$

c. Autres avantages à long terme

Les autres avantages à long terme comprennent les versements futurs prévus pour les employés en invalidité à long terme et le régime de retraite à l'intention des membres de la haute direction.

Obligation au titre des prestations constituées	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	18 \$	16 \$	13 \$
Charge au titre des avantages sociaux	1	1	1
Prestations versées	(1)	(1)	(1)
Perte actuarielle (gain actuariel)	-	2	3
Solde à la clôture de l'exercice	18 \$	18 \$	16 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

17. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Régimes d'avantages sans capitalisation (suite)

Coût	2016	2015
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 \$	1 \$
Total de la charge au titre des avantages de l'exercice	1 \$	1 \$

Gains actuariels (pertes actuarielles) cumulé(e)s

Le tableau suivant présente les pertes actuarielles cumulées comptabilisées dans les autres éléments du résultat global pour les régimes de retraite à prestations définies d'Énergie NB :

	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	(72) \$	(55) \$	(55) \$
Pertes actuarielles liées aux obligations au titre des prestations constituées			
- Ajustements liés à l'expérience	1	1	1
- Variations des hypothèses actuarielles	8	(18)	(1)
Solde à la clôture de l'exercice	(63) \$	(72) \$	(55) \$

Régime de retraite à prestations définies provisionné

Les anciens employés de Mine Reclamation Inc. souscrivent au Régime de pension de retraite des employés de NB Coal Limited. Les actifs et les passifs au titre de ce régime sont évalués au 31 mars 2016. La plus récente évaluation actuarielle effectuée aux fins de capitalisation du Régime de pension de retraite des employés de NB Coal Limited est datée du 1^{er} janvier 2014. L'évaluation avait soulevé le fait que la valeur des actifs du régime était égale à celle de l'obligation au titre des prestations constituées de 5 millions de dollars. La prochaine évaluation aux fins de capitalisation doit être terminée au 1^{er} janvier 2017.

Régime de retraite multi-employeurs

Les employés d'Énergie NB participent au régime à risques partagés dans les services publics (« RRPSP ») de la province du Nouveau-Brunswick, soit un régime de retraite multi-employeurs à risques partagés, tel qu'il est décrit à la note 3.h. L'évaluation actuarielle la plus récente du RRPSP est datée du 1^{er} janvier 2015. Au 1^{er} janvier 2015, la capitalisation du RRPSP était de 104,6 % (100,3 % au 1^{er} janvier 2014). L'évaluation avait soulevé le fait que la valeur des actifs du régime dépassait de 290 millions de dollars la valeur de l'obligation au titre des prestations constituées de 6 277 millions de dollars. La prochaine évaluation doit être datée du 1^{er} janvier 2016.

Énergie NB comptabilise ce régime multi-employeurs en tant que régime de retraite à cotisations définies.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

17. AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI (suite)

Régime de retraite multi-employeurs (suite)

Coûts

Aux termes du RRPSP, les obligations d'Énergie NB se limitent aux cotisations pour les services rendus au cours de l'exercice. Les cotisations totales de tous les employeurs et employés participants se chiffraient à environ 236 millions de dollars (237 millions de dollars au 1^{er} janvier 2014). Les cotisations d'Énergie NB sont comptabilisées dans le résultat net lorsqu'elles sont dues. La charge au titre des avantages des employés liée au RRPSP comptabilisée dans les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration se présente comme suit :

	2016	2015
Coût des services rendus au cours de l'exercice	25 \$	23 \$

En 2017, Énergie NB prévoit contribuer aux cotisations à la hauteur de 27 millions de dollars.

18. PROVISIONS AU TITRE D'AUTRES PASSIFS ET DE CHARGES

Un rapprochement des provisions au titre d'autres passifs et de charges à l'ouverture de l'exercice et à la clôture de l'exercice est présenté ci-après :

	Réhabilitation des terrains	Obligation en matière d'environnement	Contributions des clients	Total
Provision au titre d'autres passifs et de charges				
Solde au 1 ^{er} avril 2014	1 \$	12 \$	– \$	13 \$
Provisions constituées au cours de l'exercice	–	1	3	4
Provisions utilisées au cours de l'exercice	–	(1)	–	(1)
Solde au 31 mars 2015	1	12	3	16
Provisions constituées au cours de l'exercice	3	–	4	7
Provisions utilisées au cours de l'exercice	(1)	–	(1)	(2)
Solde au 31 mars 2016	3 \$	12 \$	6 \$	21 \$

Réhabilitation des terrains

Énergie NB a l'obligation de réhabiliter les terres publiques par suite des activités de NB Coal. La valeur du passif non financé correspond à la valeur nette actualisée des coûts futurs prévus selon un taux d'actualisation de 1,54 % (1,96 % en 2015).

Le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimés nécessaires pour remplir l'obligation s'élève à 3 millions de dollars.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

18. PROVISIONS AU TITRE D'AUTRES PASSIFS ET DE CHARGES (suite)

Obligation en matière d'environnement

Énergie NB a un plan à long terme visant à traiter l'écoulement des eaux acides provenant d'une mine inactive. Énergie NB a constaté une obligation en matière d'environnement non financée correspondant à la valeur nette actualisée des coûts futurs prévus selon un taux d'actualisation de 4,03 % (3,60 % en 2015).

Le montant total non actualisé des flux de trésorerie estimés nécessaires pour remplir l'obligation s'élève à 14 millions de dollars.

Contributions des clients

Énergie NB a reçu des clients des contributions non remboursables pour supporter les frais de construction d'actifs corporels qui serviront à relier ces clients à un réseau public de distribution afin de répondre aux besoins futurs en matière d'énergie. Ces contributions sont différées et amorties dans les autres produits sur la durée d'utilité de l'actif connexe.

19. AUTRES PRODUITS

	2016	2015
Revenus afférents au transport	26 \$	20 \$
Location des chauffe-eau	21	20
Produits liés aux clients	8	9
Raccordements aux poteaux	3	3
Autres produits	27	19
	85 \$	71 \$

20. FRAIS D'EXPLOITATION, D'ENTRETIEN ET D'ADMINISTRATION

	2016	2015
Salaires et charges sociales	219 \$	209 \$
Services sous-traités	117	122
Matériel et fournitures	31	27
Véhicules et équipement	26	21
Autres	56	40
	449 \$	419 \$

21. AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

	2016	2015
Amortissement des immobilisations corporelles	221 \$	223 \$
Amortissement des immobilisations incorporelles	5	7
	226 \$	230 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

22. IMPÔT ET TAXES

	2016	2015
Impôt foncier	22 \$	20 \$
Taxe sur les services publics et sur les emprises	19	17
	41 \$	37 \$

23. CHARGES FINANCIÈRES

	2016	2015
Charge d'intérêts sur la dette à court terme et à long terme	212 \$	221 \$
Désactualisation	36	36
Frais de gestion du portefeuille de dette	32	33
Profit ou perte de change sur la dette à long terme	8	40
Charge d'intérêts sur les avantages postérieurs à l'emploi	3	6
Profit ou perte de change	3	(1)
Amortissement des primes et des escomptes	(3)	(2)
	291	333
Intérêts inscrits à l'actif pendant la construction	(5)	(6)
	286 \$	327 \$

24. MONTANTS COMPTABILISÉS À TITRE DE CHARGES OU DE PRODUITS DANS LES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION NE NÉCESSITANT PAS UN PAIEMENT EN TRÉSORERIE

	2016	2015
Combustible nucléaire – variation de la charge au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	7 \$	5 \$
Variations nettes des soldes réglementaires	13	17
Variation de la valeur de marché des dérivés	(7)	15
Bénéfice tiré des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	(38)	(104)
Fonds d'amortissement	(28)	(58)
Modification des provisions au titre d'autres passifs et de charges	2	2
Charge au titre des avantages postérieurs à l'emploi	4	4
	(47) \$	(119) \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

25. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS TRÉSORERIE DU FONDS DE ROULEMENT

	2016	2015
Débiteurs	34 \$	38 \$
Matériel, fournitures et combustible	(56)	30
Charges payées d'avance	(1)	(2)
Créditeurs et charges à payer	(10)	22
	(33) \$	88 \$

26. INSTRUMENTS FINANCIERS

Un instrument financier (note 3.n.) correspond à tout contrat qui donne lieu à un actif financier pour une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres pour une autre entité (p. ex., débiteurs et créditeurs).

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur représente le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation.

La juste valeur d'un instrument financier à une date déterminée (y compris la juste valeur des contrats à terme utilisés à des fins de couverture et d'autres positions sur des dérivés) reflète notamment les écarts entre les modalités contractuelles de l'instrument et les modalités qui sont actuellement d'usage sur le marché.

Les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont classés selon une hiérarchie des justes valeurs comportant trois niveaux, qui sont les suivants :

- Niveau 1 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données correspondant aux prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.
- Niveau 2 : L'établissement de la juste valeur repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif financier concerné, soit directement ou indirectement. Ces données comprennent les prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments financiers similaires, les prix cotés d'instruments similaires sur des marchés qui ne sont pas actifs et des données observables autres que les prix cotés d'un instrument. Il s'agit de données qui sont tirées essentiellement de données de marché observables ou autres données ou qui sont étayées par elles
- Niveau 3 : L'établissement de la juste valeur repose sur des modèles internes utilisant des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables. Les données non observables correspondent aux hypothèses subjectives que les intervenants du marché pourraient utiliser pour apprécier un placement.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur l'analyse de sensibilité, il faut se reporter à la section sur le risque de marché de la note 27.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Le tableau suivant présente un sommaire des instruments financiers en circulation d'Énergie NB.

	31 mars 2016		31 mars 2015		1 ^{er} avril 2014		
	Niveau	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Actifs financiers							
Trésorerie	1	2 \$	2 \$	3 \$	3 \$	3 \$	3 \$
Débiteurs	1	235	235	269	269	305	305
Créance à long terme	1	17	17	17	17	17	17
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	1 – 3	673	673	720	720	611	611
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	1	464	464	471	471	404	404
Actifs dérivés	2	17	17	73	73	157	157
Total des actifs financiers		1 408	1 408	1 553	1 553	1 497	1 497
Passifs financiers							
Dette à court terme	1	855	855	784	784	858	858
Créditeurs et charges à payer	1	255	255	262	262	241	241
Intérêts courus	1	41	41	47	47	45	45
Dette à long terme	2	4 524	5 063	4 605	5 385	4 567	4 947
Passifs dérivés	2	137	137	93	93	14	14
Total des passifs financiers		5 812 \$	6 351 \$	5 791 \$	6 571 \$	5 725 \$	6 105 \$

La hiérarchie des justes valeurs des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié se présente comme suit.

Hiérarchie	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Niveau 1	67 \$	336 \$	473 \$
Niveau 2	578	377	138
Niveau 3	28	7	–
	673 \$	720 \$	611 \$

Transferts entre les niveaux 1 et 2

Aucun transfert entre les niveaux 1 et 2 n'a eu lieu en 2016.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Niveau 3 de la juste valeur : évolution des placements

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié renferment des placements évalués à la juste valeur de niveau 3. L'évolution des placements dont la juste valeur se situe au niveau 3 se présente comme suit.

Solde au 1 ^{er} avril 2014	– \$
Acquisitions	9
Ventes	(2)
Solde au 31 mars 2015	7
Acquisitions	29
Ventes	(9)
Profits comptabilisés dans le résultat net	1
Solde au 31 mars 2016	28 \$

Sommaire des instruments financiers dérivés

	31 mars 2016				31 mars 2015		1 ^{er} avril 2014	
	Unité de mesure	Durée à l'échéance (mois)	Acquisitions visées par des engagements	Prix moyen pondéré	Acquisitions visées par des engagements	Prix moyen pondéré	Acquisitions visées par des engagements	Prix moyen pondéré
Dérivés de change ¹⁾	USD	36	394,3	1,26 \$	371	1,1530 \$	291	– \$
Dérivés liés au prix du mazout lourd ²⁾	barils	35	0,7	63,74	1,4	59,05	–	–
Dérivés liés au prix du gaz naturel ³⁾	MBtu	35	10,4	6,57	13,8	6,98	6,3	4,82
Dérivés liés au prix du charbon ⁴⁾	tm	30	0,2	67,31	0,2	67,31	–	–
Dérivés liés au prix de l'électricité ⁵⁾	MWh	41	3,6	55,6	3,9	59,28	4,3	51,26
Dérivés liés au taux d'intérêt ⁶⁾	s. o.	–	–	–	200	–	–	–

- 1) Énergie NB couvre son exposition au risque de change découlant de ses besoins nets prévus en matière de dollars américains en concluant des contrats à terme portant sur l'échange de dollars canadiens contre des dollars américains.
- 2) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du mazout lourd.
- 3) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du gaz naturel.
- 4) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations du prix du charbon.
- 5) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations des prix de l'électricité au moyen de contrats de vente et d'achat.
- 6) Énergie NB couvre son exposition prévue aux fluctuations des taux d'intérêt. Énergie NB couvre la variabilité des paiements d'intérêt sur la dette à long terme à taux fixe prévue, en concluant un contrat à terme sur obligations à titre de couverture des flux de trésorerie.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Rapprochement des dérivés selon l'état de la situation financière au 31 mars 2016

Le tableau suivant présente un sommaire de la position des instruments financiers dérivés comptabilisés dans l'état de la situation financière au 31 mars. Cette position peut inclure :

- la juste valeur des instruments dérivés constitutifs de relations de couverture;
- la juste valeur des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture.

L'incidence des instruments financiers dérivés sur l'actif net au 31 mars 2016 correspondait à la somme de (120) millions de dollars, dont (7) millions de dollars se rapportaient aux résultats non distribués et (113) millions de dollars, au cumul des autres éléments du résultat global.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd	Contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel	Contrats de gestion du risque lié au prix du charbon	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Contrats de gestion du risque lié aux taux d'intérêt	Total
Actifs dérivés courants	16 \$	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$	16 \$
Actifs dérivés non courants	1	–	–	–	–	–	1
Passifs dérivés courants	–	(14)	(24)	–	(57)	–	(95)
Passifs dérivés non courants	(2)	(14)	(4)	(5)	(17)	–	(42)
Total des actifs (passifs)	15 \$	(28) \$	(28) \$	(5) \$	(74) \$	– \$	(120) \$

Incidence des instruments financiers sur les capitaux propres

L'incidence sur les capitaux propres se résume comme suit.

a. Incidence des instruments financiers dérivés sur les résultats non distribués

Ces instruments financiers constituent des instruments dérivés qui ne sont pas admissibles à la comptabilité de couverture. Le tableau suivant illustre l'incidence sur les résultats non distribués.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2014	1 \$	1 \$	7 \$	9 \$
Variation au cours de l'exercice considéré	3	(1)	(4)	(2)
Inefficacité de la couverture	–	–	(13)	(13)
Solde au 31 mars 2015	4	–	(10)	(6)
Variation au cours de l'exercice considéré	(1)	–	–	(1)
Inefficacité de la couverture	–	–	–	–
Solde au 31 mars 2016	3 \$	– \$	(10) \$	(7) \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

26. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

b. Incidence des instruments financiers sur le cumul des autres éléments du résultat global

L'incidence des instruments financiers sur le cumul des autres éléments du résultat global se compose :

- de la juste valeur des instruments financiers dérivés admissibles à la comptabilité de couverture;
- de la juste valeur des fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié classés comme disponibles à la vente;
- du règlement des contrats de swap de taux d'intérêt qui est amorti sur la durée de vie de la dette correspondante;
- des gains actuariels (pertes actuarielles) sur les régimes de retraite à prestations définies.

Le tableau suivant illustre l'incidence des couvertures de flux de trésorerie sur le cumul des autres éléments du résultat global.

	Contrats de change	Contrats de gestion du risque lié au prix du mazout lourd	Contrats de gestion du risque lié au prix du gaz naturel	Contrats de gestion du risque lié au prix du charbon	Contrats de gestion du risque lié au prix de l'électricité	Contrats de gestion du risque lié aux taux d'intérêt	Total
Solde au 1 ^{er} avril 2014	22 \$	– \$	12 \$	– \$	100 \$	– \$	134 \$
Incidence des fluctuations de la valeur de marché	17	(13)	(29)	(1)	(104)	(18)	(148)
Solde au 31 mars 2015	39	(13)	(17)	(1)	(4)	(18)	(14)
Incidence des fluctuations de la valeur de marché	(27)	(15)	(11)	(4)	(60)	18	(99)
Solde au 31 mars 2016	12 \$	(28) \$	(28) \$	(5) \$	(64) \$	– \$	(113) \$

Le tableau suivant présente le total du cumul des autres éléments du résultat global.

	Couvertures de flux de trésorerie	Amortissement du règlement des contrats liés au taux d'intérêt	Gains actuariels (pertes actuarielles) au titre des avantages postérieurs à l'emploi	Fonds de placement au titre du secteur nucléaire	Total du cumul des autres éléments du résultat global
Solde au 1 ^{er} avril 2014	134 \$	(44) \$	(55) \$	57 \$	92 \$
Incidence des fluctuations de la valeur de marché	(148)	2	(17)	(1)	(164)
Solde au 31 mars 2015	(14)	(42)	(72)	56	(72)
Incidence des fluctuations de la valeur de marché	(99)	(6)	9	(45)	(141)
Solde au 31 mars 2016	(113) \$	(48) \$	(63) \$	11 \$	(213) \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

27. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS

Les types de risque suivants sont présentés ci-après :

- risque de crédit;
- risque de marché;
- risque de liquidité.

Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière qui découle de la possibilité qu'une contrepartie manque à ses obligations en vertu des modalités d'un instrument financier.

Gestion du risque de crédit

Afin de gérer le risque de crédit, Énergie NB :

- effectue des évaluations exhaustives des contreparties avant d'octroyer un crédit;
- surveille activement et régulièrement la santé financière de ses principales contreparties ainsi que son exposition potentielle au risque connexe.

Le tableau suivant présente un sommaire de la juste valeur des instruments financiers d'Énergie NB qui l'exposaient au risque de crédit :

Actifs financiers	Juste valeur pour 2016	Juste valeur pour 2015	Juste valeur au 1^{er} avril 2014
Trésorerie	2 \$	3 \$	3 \$
Débiteurs	235	269	305
Créance à long terme	17	17	17
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié	673	720	611
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement	464	471	404
Actifs dérivés	17	73	157
	1 408 \$	1 553 \$	1 497 \$

Trésorerie

Le risque de crédit lié à la trésorerie est considéré comme faible, car les fonds sont déposés auprès de banques à charte canadiennes.

Débiteurs

Les débiteurs consistent principalement en une combinaison de sommes à recevoir de clients résidentiels et commerciaux de l'intérieur et de l'extérieur de la province. Afin de réduire le risque de crédit, Énergie NB surveille les créances impayées et s'efforce de recouvrer les montants en souffrance.

Énergie NB est tenue aux termes de certains contrats d'instruments financiers dérivés d'offrir une garantie par nantissement lorsque la juste valeur de l'obligation dépasse la limite de crédit.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

27. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Débiteurs	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Comptes clients			
Créances clients en règle	168 \$	204 \$	234 \$
De 61 à 90 jours	2	3	3
Plus de 90 jours	6	7	6
	176	214	243
Provision pour créances douteuses	(6)	(5)	(5)
Produits non facturés	55	54	54
Autres débiteurs	10	6	13
	235 \$	269 \$	305 \$

Provision pour créances douteuses

La provision pour créances douteuses est :

- examinée régulièrement;
- fondée sur l'estimation des comptes impayés qui risquent d'être irrécouvrables.

Rapprochement de la provision pour créances douteuses	2016	2015	1 ^{er} avril 2014
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 \$	5 \$	5 \$
Augmentation au cours de l'exercice	6	4	4
Recouvrement de mauvaises créances au cours de l'exercice	1	1	1
Radiation de mauvaises créances au cours de l'exercice	(6)	(5)	(5)
	6 \$	5 \$	5 \$

Concentration du risque de crédit

Aucune concentration importante du risque de crédit n'existe en ce qui a trait aux débiteurs, car ceux-ci sont répartis entre de nombreux clients à l'intérieur et à l'extérieur de la province. Dans certains cas, Énergie NB demande des dépôts ou exige des lettres de crédit.

Créance à long terme

La créance à long terme doit être recouvrée auprès d'une contrepartie relativement à l'acquisition d'actifs du réseau de distribution. Le remboursement de la créance s'étale sur 20 ans.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2016, il y avait une forte concentration du risque de crédit lié à la créance à long terme du fait que la créance se rapporte à une seule contrepartie. Le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

27. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Chaque année, Énergie NB doit verser à la province du Nouveau-Brunswick un pour cent du montant de sa dette impayée. Cette somme lui sera remise par la province à l'échéance de la dette émise correspondante.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2016, il y avait une forte concentration du risque de crédit lié au montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement du fait que la créance se rapporte à une seule contrepartie. Étant donné que la province du Nouveau-Brunswick est la contrepartie, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible.

Actifs dérivés

Énergie NB conclut des opérations sur instruments financiers dérivés seulement avec des contreparties qui ont un haut degré de solvabilité. Toutes les contreparties liées aux positions en cours d'Énergie NB ont une cote de crédit de première qualité qui leur a été attribuée par une agence de notation externe.

Énergie NB :

- surveille les limites de crédit des contreparties de façon régulière;
- exige des garanties lorsque l'exposition dépasse les limites de crédit attribuées.

Concentration du risque de crédit

Au 31 mars 2016, il y avait une concentration du risque de crédit lié aux actifs dérivés, car la majeure partie du solde des actifs dérivés est liée à quelques contreparties. Cependant, comme la majeure partie du montant est liée à des banques à charte canadiennes et à d'autres institutions financières reconnues, le risque de crédit qui y est associé est considéré comme faible.

Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié

Énergie NB limite son risque de crédit lié aux placements obligataires compris dans les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié ainsi qu'au fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire. Le portefeuille actuel est composé de titres de première qualité assortis d'une note BBB ou plus pour les titres à long terme et d'une note R-1 pour les titres de créance à court terme. Le tableau suivant illustre l'exposition au risque de crédit maximal selon les notes de première qualité.

Exposition au risque de crédit maximal	De AA+ à AA-	De A+ à A-	BBB	R-1	Autres	Total
Fonds au titre de la gestion du combustible nucléaire irradié	16 \$	28 \$	7 \$	3 \$	– \$	54 \$
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire	37	55	9	6	1	108
Fonds au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire	50	69	17	1	–	137
	103 \$	152 \$	33 \$	10 \$	1 \$	299 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

27. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque que le bénéfice ou la valeur des instruments financiers d'Énergie NB varie en raison des fluctuations des prix du marché.

Énergie NB est exposée à divers risques liés aux prix du marché, tels que les variations :

- des taux de change;
- des taux d'intérêt;
- des prix des marchandises.

Énergie NB gère ces expositions au moyen de contrats à terme et d'autres instruments dérivés conformément aux politiques approuvées par le conseil.

Les fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible irradié ainsi que le fonds en fiducie au titre de la gestion des déchets de combustible nucléaire sont investis dans des fonds communs, des actions et des titres à revenu fixe. Les fonds communs contiennent des titres à revenu fixe, des actions de sociétés canadiennes et étrangères, des infrastructures et des biens immobiliers canadiens et étrangers. Ils sont assujettis au risque de marché, et leur valeur fluctuera en raison de la variation des prix du marché. Ces fonds visent à couvrir les dépenses prévues découlant des obligations liées au démantèlement de la centrale nucléaire et à la gestion du combustible nucléaire irradié. La nature des placements et le niveau de risque de marché s'expliquent par la durée à long terme du passif y afférent.

Le tableau suivant présente une analyse de sensibilité qui porte sur l'incidence, en dollars, de petites variations de divers taux et prix du marché. Les montants présentés sont fondés sur les volumes d'instruments financiers existants au 31 mars 2016.

	Incidence sur le bénéfice	Incidence sur les autres éléments du résultat global
Taux de change et taux d'intérêt		
Variation de 0,01 \$ du taux de change CAD/USD	2 \$	4 \$
Variation de 0,25 % des taux de la dette à court terme	2	-
Variation de 1 % du rendement des placements	16	9
Prix des marchandises		
Variation de 5 \$/b du prix du mazout lourd	-	4
Variation de 1 \$/MBtu du prix du gaz naturel	-	10
Variation de 5 \$/tonne métrique du prix du charbon	1	-
Variation de 5 \$/MWh du prix de l'électricité	-	17

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

27. GESTION DU RISQUE LIÉ AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'Énergie NB éprouve des difficultés à respecter ses obligations financières liées aux passifs financiers ou qu'elle ne soit pas en mesure de respecter ces obligations.

Énergie NB prévoit ses besoins en matière de financement de façon régulière afin d'être en mesure de planifier et de financer ses obligations financières lorsqu'elles arrivent à échéance. Le tableau suivant présente un sommaire des échéances contractuelles des passifs financiers d'Énergie NB au 31 mars 2016 et pour les exercices ultérieurs :

Passif financier	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Calendrier des flux de trésorerie contractuels				
			Moins de 2 mois	De 2 à 12 mois	2018	De 2019 à 2021	2022 et par la suite
Dette à court terme	855 \$	855 \$	855 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Créditeurs et charges à payer	255	255	255	–	–	–	–
Intérêts courus	41	41	–	41	–	–	–
Passifs dérivés	137	137	10	85	27	14	1
Dette à long terme	4 524	4 515	–	400	420	1 220	2 475
Charge d'intérêt sur la dette à long terme	–	2 521	–	196	184	433	1 708
	5 812 \$	8 324 \$	1 120 \$	722 \$	631 \$	1 667 \$	4 184 \$

Énergie NB estime avoir accès à un financement suffisant pour remplir ses obligations financières.

28. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La province du Nouveau-Brunswick est une partie liée d'Énergie NB, comme il est mentionné à la note 1.

Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement

Au 31 mars 2016, le montant à recevoir de la province du Nouveau-Brunswick au titre du fonds d'amortissement s'élevait à 464 millions de dollars, contre 471 millions de dollars en 2015 (note 11).

Dette

Énergie NB a une dette exigible par la province du Nouveau-Brunswick (notes 13 et 14).

Paiements à la province du Nouveau-Brunswick

Au cours de l'exercice, Énergie NB a payé à la province du Nouveau-Brunswick des impôts fonciers ainsi que des taxes sur les services publics et les emprises de 41 millions de dollars, comparativement à 37 millions de dollars en 2015 (note 22). Énergie NB a également fait des paiements à la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick à l'égard des régimes de retraite (note 17) et des frais de gestion des placements (note 14).

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

28. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES (suite)

Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants se composent des membres du conseil d'administration et de la haute direction. La rémunération versée aux principaux dirigeants en échange des services rendus s'établit comme suit :

	2016	2015
Salaires et avantages du personnel à court terme	4 \$	4 \$
Avantages postérieurs à l'emploi	1	1
	5 \$	5 \$

29. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Ci-après sont présentés des renseignements sur les engagements, les éventualités et les garanties en cours au sein d'Énergie NB.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022 et par la suite
Fonds engagés	58 \$	9 \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Contrats relatifs au combustible	22	56	57	58	59	–
Contrats de location simple	9	9	8	7	4	8
	89 \$	74 \$	65 \$	65 \$	63 \$	8 \$

Contrats d'achat d'électricité

Énergie NB a conclu des contrats d'achat d'électricité afin de pouvoir acheter de l'électricité à des tarifs préétablis. Ces contrats sont évalués afin de déterminer s'ils comprennent des contrats de location qui confèrent à Énergie NB le droit d'utiliser les immobilisations corporelles liées à un projet pour ultérieurement recevoir des versements. Ces contrats sont classés soit à titre de contrats de location-financement ou de contrats de location simple. Étant donné que selon les contrats d'achat d'électricité qu'Énergie NB a conclu, la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété ne lui est pas transférée, tous ces contrats sont comptabilisés en tant que contrats de location simple.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

29. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (suite)

Contrats d'achat d'électricité (suite)

Ces contrats sont présentés dans le tableau suivant :

Durée du contrat	Échéance	Quantité d'énergie visée	Portée du contrat d'achat
1 an	2017	42 MW	Toute l'énergie électrique produite par une centrale éolienne.
10 ans	2021	280 MW	Toute l'énergie électrique produite par une centrale alimentée au gaz naturel à cycle combiné au cours de la période hivernale, allant du 1 ^{er} novembre au 31 mars.
20 ans	2024	90 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération.
30 ans	2027	38,5 MW	Toute la capacité et l'énergie électrique produites par une centrale de cogénération.
20 ans	2029	48 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
20 ans	2029	51 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
20 ans	2032	8,8 MW	Toute la capacité des centrales ainsi que l'énergie électrique et les attributs environnementaux qu'elles génèrent.
25 ans	2033	96 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25 ans	2034	45 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.
25 ans	2035	54 MW	Toute l'énergie électrique d'une centrale éolienne.

Entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport

Énergie NB a conclu une entente de vente d'énergie et de cession de droits de transport en novembre 2012. La prise minimale sera de 1 500 000 MWh par année sur une période de cinq ans.

Contrat de gypse

Énergie NB a conclu un contrat de 21,5 ans échéant en 2026 et portant sur la livraison de gypse synthétique à un tiers. En cas d'insuffisance de la production, Énergie NB devra payer au tiers la différence entre la quantité de gypse réellement fournie et la quantité minimale convenue aux termes du contrat.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

29. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES (suite)

Contrats d'achat d'électricité (suite)

Programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels

Énergie NB achète de l'électricité de sources renouvelables, comme l'énergie de biomasse et l'énergie électrique au fil de l'eau, auprès d'importants clients industriels admissibles qui exploitent des centrales qui produisent de l'électricité d'origine renouvelable situées au Nouveau-Brunswick.

Le programme est inclus dans le règlement relatif à la norme d'inclusion des énergies renouvelables de la *Loi sur l'électricité* et a commencé le 1^{er} janvier 2012. Quatre contrats sont actuellement en place relativement au programme. Du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, 399 GWh d'énergie renouvelable admissible ont été achetés dans le cadre de ce programme.

Le programme d'achat d'énergie renouvelable auprès d'importants clients industriels permet à Énergie NB d'acheter de l'électricité d'origine renouvelable produite par ses principaux clients à un taux fixe. Cette électricité produite à partir de sources renouvelables contribuera à l'atteinte des cibles établies par notre province en matière d'énergie renouvelable, à un prix inférieur ou égal au prix du marché actuel pour la plupart des formes d'énergie renouvelable.

Actions en justice

Énergie NB peut, de temps à autre, être partie à diverses actions en justice, réclamations et litiges qui surviennent dans le cours normal des activités et qui, selon les estimations raisonnables d'Énergie NB, ne devraient pas avoir d'incidence défavorable importante sur sa situation financière.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

30. EXPLICATION DE LA TRANSITION AUX IFRS

a. Application de l'IFRS 1

Auparavant, les états financiers consolidés d'Énergie NB étaient dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (les « PCGR du Canada »). Les Normes internationales d'information financière (*International Financial Reporting Standards*, ou « IFRS ») ont été adoptées par Énergie NB en date du 1^{er} avril 2015 et, par conséquent, les présents états financiers consolidés ont été établis selon l'IFRS 1.

Selon l'IFRS 1, certaines données comparatives doivent être présentées. L'état consolidé de la situation financière d'Énergie NB présente l'information au 31 mars 2016, soit la date de clôture de l'exercice considéré, ainsi que les données comparatives au 31 mars 2015 et les soldes à l'ouverture au 1^{er} avril 2014, soit la date de transition. Les états consolidés du résultat net, des capitaux propres, du résultat global, du cumul des autres éléments du résultat global et des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2016 comprennent les données comparatives au 31 mars 2015.

Selon les dispositions de l'IFRS 1, les nouveaux adoptants des IFRS doivent, en règle générale, appliquer de manière rétrospective toutes les normes et interprétations en vigueur à la date de présentation de l'information financière. Toutefois, Énergie NB peut se prévaloir de certaines exemptions obligatoires et facultatives prévues par l'IFRS 1 à l'égard de l'application de toutes les normes et interprétations en vigueur à titre rétrospectif. L'établissement des présents états financiers consolidés a été fait en appliquant les exemptions obligatoires et facultatives suivantes jugées pertinentes.

b. Exemptions obligatoires prévues par les IFRS

Estimations importantes

Les estimations d'Énergie NB relativement à la transition correspondent aux estimations faites selon les PCGR du Canada pour la même date.

c. Exemptions facultatives prévues par les IFRS

Coût présumé

L'IFRS 1 permet aux entités à tarifs réglementés d'utiliser la valeur comptable des immobilisations corporelles et incorporelles en tant que coût présumé. Au 1^{er} avril 2014, Énergie NB a comptabilisé ses immobilisations corporelles et incorporelles au coût présumé.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

30. EXPLICATION DE LA TRANSITION AUX IFRS (suite)

c. Exemptions facultatives prévues par les IFRS (suite)

Si une entité applique cette exemption, chaque élément auquel s'applique cette exemption devra faire l'objet d'un test de dépréciation à la date de transition aux IFRS. Les actifs ont fait l'objet d'un test de dépréciation à la date de transition, selon lequel il a été établi que les actifs n'avaient pas subi de perte de valeur.

Contrats de location

Les nouveaux adoptants peuvent, aux termes de l'IFRS 1, appliquer les dispositions transitoires prévues par l'IFRIC 4, *Déterminer si un accord contient un contrat de location*. Énergie NB a choisi de déterminer si les accords en vigueur à la date de transition aux IFRS contiennent un contrat de location en fonction des faits et des circonstances établis à la date de transition.

Regroupements d'entreprises

Les nouveaux adoptants peuvent, aux termes de l'IFRS 1, décider de ne pas appliquer l'IFRS 3 de manière rétrospective aux regroupements d'entreprises antérieurs. Aucun regroupement d'entreprises antérieur n'a été retraité par Énergie NB.

Coûts d'emprunt

Un nouvel adoptant n'est pas tenu de retraiter les coûts d'emprunt qui ont été inscrits à l'actif conformément à un référentiel comptable antérieur. Énergie NB a choisi d'appliquer les dispositions transitoires et, ainsi tous les coûts d'emprunt des exercices antérieurs sont comptabilisés selon la valeur comptable des immobilisations corporelles.

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS

Les états financiers consolidés antérieurs qui avaient été dressés selon les PCGR du Canada ont été retraités en fonction des IFRS. Les états financiers consolidés suivants illustrent la transition aux IFRS à partir des PCGR du Canada et l'effet de cette transition sur les états consolidés des capitaux propres, de la situation financière, du résultat net, des autres éléments du résultat global et des flux de trésorerie d'Énergie NB. Une analyse des ajustements prévus par les dispositions transitoires figure après la section sur les rapprochements.

Certains soldes d'ouverture figurant dans les états financiers consolidés d'ouverture selon les PCGR du Canada ont été retraités du fait de l'arrondissement.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Notes sur le rapprochement des IFRS	PCGR du Canada	Ajustements IFRS	IFRS
Produits				
Ventes d'électricité				
À l'intérieur de la province		1 374 \$	– \$	1 374 \$
À l'extérieur de la province		346	–	346
Autres produits		71	–	71
		1 791	–	1 791
Charges				
Combustible et achats d'électricité	(e)	826	(1)	825
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	(a), (b), (d), (e)	477	(58)	419
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	(b), (c), (e)	239	(9)	230
Impôt et taxes		37	–	37
		1 579	(68)	1 511
Bénéfice d'exploitation		212	68	280
Charges financières	(a), (e), (h), (k)	229	98	327
Fonds d'amortissement et autres revenus de placement		(123)	–	(123)
Évaluation à la valeur de marché des placements détenus à des fins de transaction		(41)	–	(41)
Bénéfice net avant les variations des soldes réglementaires		147	(30)	117
Variation nette des soldes réglementaires		(73)	56	(17)
Bénéfice net	(h), (k)	74 \$	26 \$	100 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	Notes sur le rapprochement des IFRS	PCGR du Canada	Ajustements IFRS	IFRS
Bénéfice net		74 \$	26 \$	100 \$
Autres éléments du résultat global				
Éléments susceptibles d'être reclassés postérieurement dans le résultat				
(Perte) nette latente sur dérivés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		(123)	–	(123)
Amortissement du règlement des contrats de swap de taux d'intérêt		2	–	2
Profit net latent sur l'évaluation à la valeur de marché des fonds au titre du secteur nucléaire		45	–	45
Reclassement dans le résultat du bénéfice tiré des fonds au titre du secteur nucléaire		(46)	–	(46)
Reclassement dans le résultat des dérivés réglés désignés comme couvertures de flux de trésorerie		(25)	–	(25)
		(147)	–	(147)
Éléments qui ne seront pas reclassés dans le résultat				
(Pertes actuarielles nettes) gains actuariels nets sur les avantages postérieurs à l'emploi	(a)	–	(17)	(17)
Autres éléments du résultat global		(147)	(17)	(164)
Résultat global total		(73) \$	9 \$	(64) \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} avril 2014

	Notes sur le rapprochement des IFRS	PCGR du Canada	Ajustements IFRS	IFRS
Actifs				
Actifs courants				
Trésorerie		3 \$	– \$	3 \$
Débiteurs		305	–	305
Matériel, fournitures et combustible	(c)	206	(28)	178
Charges payées d'avance		8	–	8
Partie courante de la créance à long terme		1	–	1
Actifs dérivés		132	–	132
Total des actifs courants		655	(28)	627
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles	(b) – (j)	4 076	118	4 194
Immobilisations incorporelles	(j)	21	15	36
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié		611	–	611
Créance à long terme		16	–	16
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement		404	–	404
Actifs dérivés		25	–	25
Autres actifs		2	–	2
Total des actifs non courants		5 155	133	5 288
Total des actifs		5 810	105	5 915
Soldes réglementaires	(k)	1 051	–	1 051
Total des actifs et des soldes réglementaires		6 861 \$	105 \$	6 966 \$
Passifs et capitaux propres				
Passifs courants				
Dette à court terme		858 \$	– \$	858 \$
Créditeurs et charges à payer	(g)	236	5	241
Intérêts courus		45	–	45
Partie courante de la dette à long terme		–	–	–
Passifs dérivés		13	–	13
Total des passifs courants		1 152	5	1 157
Passifs non courants				
Dette à long terme		4 567	–	4 567
Passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	(e)	635	53	688
Avantages postérieurs à l'emploi	(a)	97	43	140
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	(e), (g)	11	2	13
Passifs dérivés		1	–	1
Total des passifs non courants		5 311	98	5 409
Total des passifs		6 463	103	6 566
Capitaux propres				
Cumul des autres éléments du résultat global	(a)	147	(55)	92
Résultats non distribués	(a) – (f)	251	57	308
Total des capitaux propres		398	2	400
Total des passifs et des capitaux propres		6 861 \$	105 \$	6 966 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2015

	Notes sur le rapprochement des IFRS	PCGR du Canada	Ajustements IFRS	IFRS
Actifs				
Actifs courants				
Trésorerie		3 \$	– \$	3 \$
Débiteurs		269	–	269
Matériel, fournitures et combustible	(c)	179	(31)	148
Charges payées d'avance		10	–	10
Partie courante de la créance à long terme		1	–	1
Actifs dérivés		67	–	67
Total des actifs courants		529	(31)	498
Actifs non courants				
Immobilisations corporelles	(b) – (j)	4 015	367	4 382
Immobilisations incorporelles	(j)	20	13	33
Fonds au titre du démantèlement de la centrale nucléaire et de la gestion du combustible nucléaire irradié		720	–	720
Créance à long terme		16	–	16
Montant à recevoir au titre du fonds d'amortissement		471	–	471
Actifs dérivés		6	–	6
Autres actifs		2	–	2
Total des actifs non courants		5 250	380	5 630
Total des actifs		5 779	349	6 128
Soldes réglementaires	(k)	1 032	2	1 034
Total des actifs et des soldes réglementaires		6 811 \$	351 \$	7 162 \$
Passifs et capitaux propres				
Passifs courants				
Dette à court terme		784 \$	– \$	784 \$
Créditeurs et charges à payer	(g)	256	6	262
Intérêts courus		47	–	47
Partie courante de la dette à long terme		580	–	580
Passifs dérivés		73	–	73
Total des passifs courants		1 740	6	1 746
Passifs non courants				
Dette à long terme		4 025	–	4 025
Passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	(e)	592	274	866
Avantages postérieurs à l'emploi	(a)	99	54	153
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	(e), (g)	10	6	16
Passifs dérivés		20	–	20
Total des passifs non courants		4 746	334	5 080
Total des passifs		6 486	340	6 826
Capitaux propres				
Cumul des autres éléments du résultat global	(a)	–	(72)	(72)
Résultats non distribués	(a) – (f)	325	83	408
Total des capitaux propres		325	11	336
Total des passifs et des capitaux propres		6 811 \$	351 \$	7 162 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

Rapprochement de l'état consolidé des capitaux propres

	Notes sur le rapprochement des IFRS	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Total des capitaux propres selon les PCGR du Canada		398 \$	325 \$
Ajustements IFRS			
Avantages postérieurs à l'emploi	(a)	(43)	(54)
Immobilisations corporelles : inspections et révisions majeures	(b)	8	41
Immobilisations corporelles : équipement auxiliaire et pièces de rechange	(c)	4	3
Immobilisations corporelles : frais de mise hors service d'actifs	(d)	–	(1)
Passifs au titre du démantèlement	(e)	27	16
Immobilisations corporelles : indemnité d'assurance	(f)	6	6
Total des ajustements IFRS		2	11
Total des capitaux propres selon IFRS		400 \$	336 \$

Rapprochement de l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2015

	PCGR du Canada	Ajustements IFRS	IFRS
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes			
Activités d'exploitation	317 \$	48 \$	365 \$
Activités d'investissement	(214)	(68)	(282)
Activités de financement	(103)	20	(83)
Augmentation nette de la trésorerie	– \$	– \$	– \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

a. Avantages postérieurs à l'emploi

Le traitement comptable des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi qui sont classés à titre de régimes à prestations définies, comme le programme d'allocations de retraite et le programme de retraite anticipée, prévus par les PCGR du Canada diffère de celui prévu par les IFRS. Les réévaluations des régimes différées et comptabilisées dans les résultats aux termes des PCGR du Canada sont à présent comptabilisées aux termes des IFRS dans les autres éléments du résultat global. Le montant net des intérêts sur l'obligation au titre des régimes à prestations définies est imputé aux charges financières conformément aux IFRS alors qu'il était imputé aux frais d'exploitation, d'entretien et d'administration aux termes des PCGR du Canada. L'incidence se résume comme suit.

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Avantages postérieurs à l'emploi	43 \$	54 \$
	43	54
Cumul des autres éléments du résultat global	(55)	(72)
Résultats non distribués	12	18
	(43) \$	(54) \$

État consolidé du résultat net	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	– \$	(12) \$
Charges financières	–	6
Bénéfice net	– \$	6 \$

État consolidé du résultat global	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Gains actuariels nets (pertes actuarielles nettes) sur les avantages postérieurs à l'emploi	– \$	(17) \$
Autres éléments du résultat global	– \$	(17) \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

b. Inspections et révisions majeures

Aux termes des PCGR du Canada, les inspections et révisions majeures étaient considérées comme des travaux d'entretien et les coûts étaient donc passés en charges dans les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration. Aux termes des IFRS, les inspections et révisions majeures sont comptabilisées dans les immobilisations corporelles. L'incidence se résume comme suit.

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Immobilisations corporelles	(22) \$	26 \$
Moins : cumul de l'amortissement	(30)	(15)
	8	41
Résultats non distribués	8	41
	8 \$	41 \$

État consolidé du résultat net	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	– \$	15 \$
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	–	(48)
Bénéfice net	– \$	33 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

c. Équipement auxiliaire et pièces de rechange

Aux termes des IFRS, l'équipement auxiliaire et les pièces de rechange qui correspondent à la définition d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en tant que telles. Compte tenu de leur nature et de leur utilisation prévue par la direction, l'équipement auxiliaire est amorti à partir du moment où il peut être utilisé alors que les pièces de rechange sont amorties à partir du moment où elles sont utilisées. L'incidence se résume comme suit.

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Matériel, fournitures et combustible	(28) \$	(31) \$
Immobilisations corporelles	39	40
Moins : cumul de l'amortissement	7	6
	4	3
Résultats non distribués	4 \$	3 \$

État consolidé du résultat net	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	– \$	1 \$
Bénéfice net	– \$	(1) \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

d. Frais de mise hors service d'actifs

Les frais de mise hors service d'actifs correspondent aux frais nécessaires pour retirer un actif de l'endroit initial où il avait été placé pour son usage prévu. Aux termes des PCGR du Canada, certains de ces frais ont été inscrits à l'actif sous les immobilisations corporelles. Aux termes des IFRS, tous les frais de mise hors service d'actifs sont passés en charges en tant que frais d'exploitation, d'entretien et d'administration. L'incidence se résume comme suit.

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Immobilisations corporelles	– \$	– \$
Moins : cumul de l'amortissement	–	1
	–	(1)
Résultats non distribués	–	(1)
	– \$	(1) \$

État consolidé du résultat net	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	– \$	1 \$
Bénéfice net	– \$	(1) \$

e. Passifs au titre du démantèlement

Aux termes des PCGR du Canada, les coûts totaux et les taux d'actualisation liés au passif au titre du démantèlement ont été révisés lorsqu'il a été déterminé que les estimations de coûts avaient changé. De plus, les actifs des centrales ont été amortis sans tenir compte de leur valeur de récupération estimée qui a été déduite des passifs au titre du démantèlement.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

e. Passifs au titre du démantèlement (suite)

Aux termes des IFRS, les coûts estimés totaux et les taux d'actualisation sont réévalués et révisés chaque année, ce qui a une incidence sur le passif et les immobilisations corporelles correspondantes. Les passifs au titre du démantèlement ont été réévalués lors de la transition aux IFRS en fonction des meilleures estimations faites par la direction relativement aux coûts futurs et des taux d'actualisation révisés. Les actifs des centrales sont amortis en fonction de leur valeur résiduelle. Cette dernière n'est plus déduite des passifs au titre du démantèlement. L'incidence de ces changements se résume comme suit.

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Immobilisations corporelles	76 \$	291 \$
Moins : cumul de l'amortissement	(6)	(2)
	82	293
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	2	3
Passif au titre du démantèlement et de la gestion du combustible nucléaire irradié	53	274
	55	277
Résultats non distribués	27	16
	82 \$	293 \$

État consolidé du résultat net	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Combustible et achats d'électricité	– \$	(1) \$
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	–	(25)
Charges financières	–	36
Frais d'exploitation, d'entretien et d'administration	–	1
Bénéfice net	– \$	(11) \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

f. Indemnité d'assurance

En 2008, la centrale de Grand-Sault et les actifs du réseau de transport connexe ont été endommagés à cause d'une inondation et une indemnité d'assurance a été reçue par la suite. Aux termes des PCGR du Canada, cette indemnité d'assurance a été retranchée des immobilisations corporelles. Aux termes des IFRS, cette indemnité d'assurance a été comptabilisée dans les autres produits. L'incidence se résume comme suit.

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Immobilisations corporelles	8 \$	8 \$
Moins : cumul de l'amortissement	2	2
	6	6
Résultats non distribués	6	6
	6 \$	6 \$

g. Contributions des clients

Les contributions des clients correspondent aux fonds versés par les clients en guise de contributions aux frais de construction d'actifs corporels qui serviront à relier ces clients à un réseau public de distribution.

Aux termes des PCGR du Canada, ces contributions ont été portées en diminution des immobilisations corporelles connexes et elles ont été amorties sur la durée de vie de chaque actif, l'amortissement ayant été porté en réduction de la charge d'amortissement des immobilisations corporelles.

Aux termes des IFRS, les contributions non remboursables doivent être comptabilisées à titre de produits différés dans les autres produits sur la durée de vie estimée de l'actif. Les contributions remboursables sont comptabilisées à titre de passifs. Lors de la transition, l'exemption portant sur le coût présumé a été appliquée aux contributions des clients classés dans les immobilisations corporelles. Depuis le 1^{er} avril 2014, les contributions des clients non remboursables sont comptabilisées à titre de produits différés dans les provisions au titre d'autres passifs et de charges tandis que les contributions des clients remboursables sont comptabilisées dans les passifs. L'incidence se résume comme suit.

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

g. Contributions des clients (suite)

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Immobilisations corporelles	5 \$	9 \$
Moins : cumul de l'amortissement	–	–
	5	9
Créditeurs et charges à payer	5	6
Provisions au titre d'autres passifs et de charges	–	3
	5 \$	9 \$

h. Provision pour les fonds utilisés pendant la construction

Aux termes des PCGR du Canada, Énergie NB a inscrit à l'actif le coût de la dette (les intérêts courus pendant la construction). En ce qui a trait à la division du transport, le coût des capitaux propres est également inscrit à l'actif (provision pour les fonds utilisés pendant la construction). Aux termes de l'IAS 23, les coûts d'emprunt qui sont directement attribuable à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié font partie du coût de cet actif. Un « actif qualifié » est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé ou vendu. Selon les IFRS, le coût des capitaux propres ne peut être inscrit à l'actif. Étant donné qu'Énergie NB est une entité à tarifs réglementés, le montant de la provision pour les fonds utilisés pendant la construction (soit une composante des capitaux propres) est imputé à un actif réglementaire et il est amorti sur la durée de vie moyenne restante des actifs du réseau de transport. L'incidence se résume comme suit.

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Immobilisations corporelles	– \$	(2) \$
Moins : cumul de l'amortissement	–	–
	–	(2)
Soldes réglementaires	–	2
	–	–
	– \$	– \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

h. Provision pour les fonds utilisés pendant la construction (suite)

État consolidé du résultat net	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Charges financières	– \$	2 \$
Variation nette des soldes réglementaires	–	(2)
Bénéfice net	– \$	– \$

i. Coût présumé

Énergie NB est une entité à tarifs réglementés et, à ce titre, elle a appliqué l'exemption portant sur le coût présumé aux termes de l'IFRS 1. L'incidence de cette exemption se résume comme suit.

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Immobilisations corporelles	(3 091) \$	(3 091) \$
Moins : cumul de l'amortissement	(3 091)	(3 091)
	– \$	– \$

j. Immobilisations incorporelles

Aux termes des PCGR du Canada, Énergie NB a inscrit à l'actif les entrées en matière de logiciels à titre d'immobilisations corporelles. Aux termes des IFRS, elles sont classées dans les immobilisations incorporelles. L'incidence se résume comme suit.

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Immobilisations corporelles	(15) \$	(13) \$
	(15)	(13)
Immobilisations incorporelles	15	13
	15 \$	13 \$

Société d'énergie du Nouveau-Brunswick

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016
(en millions)

31. RAPPROCHEMENT ENTRE LES PCGR DU CANADA ET LES IFRS (suite)

k. Reports réglementaires

Aux termes des PCGR du Canada, Énergie NB avait comptabilisé la partie courante des actifs réglementaires alors qu'aux termes des IFRS, il n'y a pas de partie courante à comptabiliser et les montants sont comptabilisés en tant que soldes réglementaires. Par ailleurs, aux termes des PCGR du Canada, les intérêts sur les soldes réglementaires étaient imputés en diminution des charges financières, alors qu'aux termes des IFRS, les intérêts sont classés à titre de variation des soldes réglementaires. L'incidence se résume comme suit.

État consolidé de la situation financière	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Partie courante de l'actif réglementaire	(21) \$	(20) \$
	(21)	(20)
Soldes réglementaires	21	20
	21 \$	20 \$

État consolidé du résultat net	Augmentation (diminution)	
	1 ^{er} avril 2014	31 mars 2015
Charges financières	– \$	54 \$
Variations nettes des soldes réglementaires	–	(54)
Bénéfice net	– \$	– \$